

Deuxième séance, mercredi 07 septembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-GC-67	Postulat	Etat des lieux des terres cultivables dans le Canton de Fribourg face à une détérioration de l'auto-alimentation	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ivan Thévoz Jacques Dumas <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-147	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-146 "Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Lucas Dupré <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-31	Loi	Révision de la Loi sur le Grand Conseil	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-140	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	
2022-GC-141	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2022-GC-142	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (propriétaires) au Tribunal des baux du Sud (GGBV)	Scrutin uninominal	
2022-GC-143	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Jacques Morand, Laurent Dietrich, Carole Raetzo, Bernadette Maeder, Jean-Daniel Wicht (arrivée à 09h12).

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Postulat 2022-GC-67

Etat des lieux des terres cultivables dans le Canton de Fribourg face à une détérioration de l'auto-provisionnement alimentaire

Auteur-s:	Thévoz Ivan (<i>UDC/SVP, BR</i>) Dumas Jacques (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	01.04.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1601</i>)
Développement:	01.04.2022 (<i>BGC mai, p. 1601</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.07.2022 (<i>BGC Septembre, p. 2607</i>)

Prise en considération

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je suis co-auteur de ce postulat avec M. Jacques Dumas. De plus, je suis concerné par ce texte, étant producteur de denrées alimentaires sur notre ferme à Russy. Dès mon plus jeune âge, mon père, qui regarde ce débat via Internet, répétait une phrase à caractère prophétique : "Un jour, un jour, les Suisses auront faim!" Croyant avec raison qu'un événement majeur pouvait surgir n'importe quand, tel un voleur au milieu de la nuit, mon père prenait ses précautions à coeur, année après année, en faisant des stocks de pommes de terre et de divers légumes pour notre famille, notre village et pour les villages aux alentours. Comme écrit dans ce postulat, notre taux d'auto-provisionnement ne dépasse pas 57 %, dont 40 % pour la production végétale. Est-ce que ce taux d'auto-provisionnement ne vous laisse pas songeur? Première alerte qui se nomme Covid-19, où l'on aperçut la population se ruer sur les stocks de denrées alimentaires en prévision de jours plus sombres. Mais lorsque des jours meilleures arrivèrent, la population oublia vite sa vulnérabilité alimentaire. Alors que cette première alarme résonne encore à nos oreilles, voilà que la Russie attaque l'Ukraine avec toutes les conséquences que cela engendre pour notre économie, dont une possible pénurie d'électricité. Chers et chères collègues député-e-s, je ne veux pas devenir le corbeau de malheurs, mais il est certain que notre pouvoir d'achat ne garantira aucunement de futures négociations à l'importation de denrées alimentaires depuis les pays étrangers. En ce sens, je contredis avec vigueur l'optimisme, l'aveuglement, la naïveté du Service de l'agriculture et du Conseil d'Etat. En effet, quand je lis la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat, qui demande ni plus ni moins une réflexion globale de notre approvisionnement local et les moyens à disposition pour augmenter celle-ci, je ne peux qu'espérer, tout comme bon nombre de mes collègues paysans à qui je parle régulièrement, que les Suisses aient faim, du moins un court laps de temps. Ceci permettrait une véritable réflexion sur l'importance de notre taux d'auto-provisionnement local, remettant ainsi l'agriculture au milieu du village! Devons-nous en arriver là? Qui aurait dit, il y a deux ans, que nous serions à la porte d'une pénurie d'électricité mis à part deux ou trois hurluberlus survivalistes? Quand j'aperçois les difficultés et la surcharge de travail du Service de l'énergie, qui se prépare à une éventuelle crise énergétique, je suis surpris par la réponse du Conseil d'Etat, dont je cite les propos : "Selon les estimations du Conseil d'Etat, l'approvisionnement de la population fribourgeoise en denrées alimentaires est actuellement assuré. La production nationale n'est actuellement pas affectée. Le trafic international de marchandises est toujours possible et donc l'importation de denrées alimentaires est actuellement garantie. En cas de graves pénuries, il existe des réserves obligatoires de denrées alimentaires vitales." Waouh, magnifique! Et quelques lignes plus loin, nous lisons que les disponibilités en engrais azoté sont suffisantes. Aujourd'hui, à deux mois jour pour jour de la réponse du Conseil d'Etat, les stocks d'engrais sont vides, donc non disponibles pour l'agriculture. De bon augure pour la suite... Je suis donc surpris que le canton de Fribourg, désirant être le leader suisse de l'agro-alimentaire, ne réponde pas sur le fond à nos demandes et ne prenne pas au sérieux la malice des temps qui sont à notre porte! La guerre des champs telle que connue en 39-45 n'est pas si vieille et son retour fracassant pas si lointain. C'est pourquoi nous maintenons ce postulat et demandons au Conseil d'Etat et au Service de l'agriculture de s'élever quelque peu de leurs sièges rembourrés en regardant à l'horizon la mesure d'une stratégie de précaution. Le Groupe UDC et UDF vous recommande d'accepter ce postulat.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Quel plaisir de prendre la parole pour la première fois dans ce bâtiment emblématique rénové et dans cet hémicycle historique, qui m'a beaucoup manqué. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur en zone de plaine, plus proche de la retraite que de mon début d'activité professionnelle. Je rapporte au nom du groupe Le Centre.

Le postulat qui nous occupe n'apporte pas vraiment de nouveaux éléments concernant le taux d'auto-provisionnement en nourriture, qui est grandement défini par la politique agricole fédérale. Il a cependant le mérite de pointer du doigt l'équilibre de plus en plus fragile, voire précaire, entre capacité de production et besoin calorique global. C'est un fait, notre pays est d'ores et déjà dépendant de l'étranger pour une calorie consommée sur deux. Certes le climat géopolitique fragilisé par la crise Covid, suivi de la guerre en Ukraine ainsi qu'un climat météorologique particulier, avec une année 2021 trop humide

suivie d'une année 2022 trop sèche, peuvent légitimement questionner sur le niveau de notre taux d'auto-provisionnement. Paradoxalement, la politique agricole fédérale, sur laquelle notre canton n'a que peu d'emprise, va clairement dans le sens opposé en souhaitant une agriculture plus extensive, limitant drastiquement les entrants, qu'ils soient fertilisants ou produits phytosanitaires. L'Office fédéral de l'agriculture a proposé d'imposer, dès 2023, 3,5% de surface spécifique dédiée à la promotion de la biodiversité sur les terres assolées amputant ainsi 10'000 hectares à la production de denrées alimentaires, le taux d'auto-provisionnement baissant encore de quelques pourcents. Quelle aberration! Devant le tollé provoqué par cette mesure, l'OFAG a reporté d'un an la mise en oeuvre de cette mesure dans l'attente d'un nouveau débat aux Chambres fédérales. Dans son message, le Conseil d'Etat appelle le rôle de leader du canton de Fribourg tant au niveau de la production que de la transformation de denrées alimentaires et précise que le pouvoir d'achat suisse fait que l'approvisionnement vital de la population n'est pas un problème majeur.

Les six questions posées trouvent leur réponse dans le message du Conseil d'Etat rendant ainsi peu opportun ce postulat, que le groupe Le Centre refusera à l'unanimité au risque que le groupe Le Centre soit désigné comme le parti qui ne soutient pas les paysans.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Le Conseil d'Etat a répondu de façon claire à ce postulat fort louable – ou en tout cas dont l'intention est fort louable – de nos collègues. Pour le groupe socialiste, il ne paraît donc pas nécessaire de charger l'administration avec la rédaction d'un rapport supplémentaire. Principalement, il ne nous paraît pas adéquat de vouloir vérifier si le canton de Fribourg pourrait nourrir seul sa propre population, il s'agit d'une question importante à traiter dans une optique nationale et, même s'il n'existe rien de meilleur que les poires à botzi, on ne peut pas exclure les poires thurgoviennes complètement de l'équation. La réponse du Conseil d'Etat contient toutefois quelques éléments qui m'ont fort surpris. Le Conseil d'Etat estime ainsi que les engrais et les produits phytosanitaires sont disponibles en quantités suffisantes, mais il ne fait aucune réflexion sur le fait que ces produits-là dépendent entièrement de matières importées et qu'il existe donc un risque important pour la sécurité de notre approvisionnement. Le Conseil d'Etat oublie aussi de mentionner que des sols fertiles, un climat stable, la biodiversité, une eau propre et en suffisance, comme on l'a vu cet été, sont les bases essentielles de la production agricole. Les critiques de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur le paquet de mesures adoptée par le Conseil fédéral, que le collègue Grandgirard vient de répéter, sont toutefois aussi malvenues, parce qu'on estime que ces réductions de risques sur les pesticides et les éléments fertilisants sont nécessaires. Pour rappel, Fribourg est l'un des cantons avec les taux de fertilisants les plus élevés dans les eaux souterraines. Pour rappel toujours, selon le rapport de la politique agricole 2021 de la Confédération, seul 0,8% des terres cultivables sont allouées à la biodiversité en Suisse. 39% des terres cultivables sont utilisées pour produire de la nourriture humaine et la remarque tout à l'heure du collègue Thévoz est tout à fait pertinente. On a aujourd'hui une surface agricole qui produit de la nourriture directement pour les humains extrêmement faible en comparaison avec les 60% de surfaces qui sont utilisées pour nourrir des animaux. On constate à l'évocation de ces chiffres qu'il est complètement absurde et même dangereux de vouloir attaquer la biodiversité comme l'une des bases de notre production agricole.

Ich möchte mit einem anderen Aspekt abschliessen, der vom Staatsrat komplett vergessen wurde. Ich zitiere aus der Bauernzeitung: "Landwirtschaftsland verschwindet vor allem wegen wachsenden Siedlungen." Zweimal die Fläche des Zürichsees würde der Zuwachs der Siedlungsgebiete in der Schweiz ausmachen und neun Zehntel der neuen Siedlungsgebiete sind auf ehemaligem Landwirtschaftsland entstanden.

Celui qui souhaite préserver les terres cultivables dans notre pays, dans notre canton, doit donc s'engager pour une densification cohérente du territoire.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt, je communique au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Il s'agit par ce postulat de répondre à l'état des lieux des terres cultivables dans le canton, face à une détérioration de l'auto-provisionnement alimentaire. À noter que le présent postulat va dans le même sens qu'une motion antérieure déposée en 2020, qui demandait de tout mettre en oeuvre pour assurer l'approvisionnement national en denrées alimentaires et aliments pour le bétail notamment. Aujourd'hui, c'est la guerre en Ukraine qui a effectivement de multiples effets sur la Suisse et notre canton. Il s'agit de garantir contre ces effets l'approvisionnement en biens de première nécessité, notamment les denrées alimentaires. Le Conseil d'Etat mentionne ses responsabilités en matière d'alimentation de la population suisse. D'une part, il a déployé l'Organe cantonal de conduite, permettant d'assurer la coordination entre les différentes directions de l'Etat, et d'autre part, il poursuit son étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture. Nous avons également noté, avec surprise, que le paquet de mesures adoptée par le Conseil fédéral pourrait compromettre la capacité d'auto-provisionnement. Le Conseil d'Etat suit cette situation et réagira, cas échéant, pour mettre en place des mesures pour la récolte 2023. Dans ce sens, j'ai une question à titre personnel au commissaire du Gouvernement: comment la Direction suit-elle particulièrement ce point au sein de l'Organe de conduite ?

Enfin, nous saluons la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts quant à la position du canton sur ce dernier point, à savoir: produire mieux dans le respect de l'environnement, oui, mais produire moins, non. En conclusion, la sécurité

de l'approvisionnement est gérée à l'échelle nationale par l'Office fédéral et des mesures de renforcement sont prises au niveau fédéral et en collaboration avec les cantons. Dans ce sens, notre Conseil d'Etat estime que l'approvisionnement de la population fribourgeoise en denrées alimentaires est actuellement assuré, idem pour les périodes à venir. Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux rejette le postulat à l'unanimité.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VEA/GB, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du postulat et de la réponse du Conseil d'Etat concernant l'auto-approvisionnement alimentaire. La politique concernant la sécurité alimentaire est du ressort de la Confédération et le Conseil d'Etat a répondu à la plupart des questions des postulants. Dès lors, nous nous rallions au Conseil d'Etat pour ne pas donner suite au postulat. Ceci étant dit, nous profitons de l'occasion pour exprimer quelques considérations concernant ce thème primordial de l'approvisionnement alimentaire. La guerre en Ukraine a mis en avant la question de la sécurité alimentaire mondiale et chacun se presse pour trouver une solution à court terme comme ceux qui demandent, en Suisse, de réduire les surfaces de compensation écologiques. Nous voyons les choses différemment, l'agriculture ne pourra continuer à produire que si elle est véritablement durable, la maximalisation des rendements agricoles est une vision à très court terme. Une meilleure biodiversité et la préservation des ressources naturelles sont des gages pour nous assurer une agriculture durable et donc productrice à long terme. Les terres agricoles doivent être préservées à tout prix et le gaspillage alimentaire réduit drastiquement. C'est là que la politique cantonale doit intervenir. Avec un mitage du territoire qui se poursuit et des projets de bétonnage insensés comme les diverses nouvelles routes prévues, nous sommes loin de mettre en place une politique de sécurité alimentaire. L'énorme gaspillage alimentaire que les exigences des distributeurs imposent ne peut plus se poursuivre, les distributeurs et l'industrie alimentaire doivent jouer le jeu et contribuer à l'augmentation du taux d'approvisionnement.

La sécurité alimentaire ne doit pas être vue uniquement du côté de la production mais aussi du côté de la consommation. L'abondance à laquelle nous nous sommes habitués ces dernières décennies, notamment dans la consommation exagérée de viande, ne pourra pas se poursuivre. Afin d'être moins dépendants de l'étranger et compter plus sur une production indigène, mais aussi afin de baisser la charge de l'agriculture sur la production des gaz à effet de serre, il devient urgent de changer les habitudes alimentaires. Et c'est là aussi que la politique cantonale est importante. Via l'éducation, la formation, l'information, les cantines scolaires et publiques, qui devraient proposer des menus végétariens équilibrés, les habitudes alimentaires peuvent évoluer.

En résumé, notre groupe est convaincu que l'augmentation de la capacité de production de nourriture passe par la préservation de la fertilité des sols, la préservation des surfaces agricoles dans le respect de la biodiversité, le respect de la capacité de charge des écosystèmes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le changement des habitudes alimentaires.

Nous attendons de la politique fédérale, mais aussi cantonale, qu'elle mette tout en œuvre pour soutenir l'agriculture dans cette évolution.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. En effet, la question de l'approvisionnement de la population est revenue sur le devant de la scène depuis deux ans, à l'occasion de la crise sanitaire et maintenant de la guerre en Ukraine. Pendant des années, c'est vrai, Monsieur Thévoz, cette problématique semblait appartenir au passé tant la disponibilité des aires alimentaires allait de soi. À ce titre, je partage les soucis de votre papa. La prise de conscience de la complexité des réseaux et parfois de la distance phénoménale parcourue par certains de nos aliments est salutaire. À ce titre, nous sommes du même avis. Elle s'inscrit également dans la volonté de soutenir la production locale, essentielle tant du point de vue économique qu'environnemental, et vous le savez, le canton de Fribourg s'engage pour une production durable, locale, qui permette néanmoins de nourrir son peuple. Vous avez pu le lire, parler d'auto-approvisionnement à l'échelle du canton ne fait pas vraiment sens, puisqu'on est solidaires au niveau suisse et c'est bien juste. Mon souci en matière d'auto-approvisionnement, ce n'est pas les mois à venir mais c'est bien les années, les décennies à venir et c'est là que j'entends notamment m'engager. J'ai la chance d'avoir été nommé, il n'y a pas longtemps à la vice-présidence de la Conférence des directeurs de l'agriculture, où on peut s'engager sur la politique fédérale, c'est là qu'il y a les vrais enjeux. La question a été posée par M^{me} Esseiva, comment on suit les contrôles ? Justement par ces conférences intercantionales où on a des échanges réguliers avec la Confédération et différents organes. On a aussi des conférences de chefs de service qui ont des échanges réguliers avec la Confédération et c'est bien évidemment des thématiques qui reviennent régulièrement sur la table et où on échange non-stop avec la Confédération, qui a des capacités, des ressources aussi pour suivre ça, et qui a pris des décisions notamment en augmentant les stocks obligatoires de réserves.

Sur le plan strictement mathématique, notre canton pourrait même prétendre nourrir l'ensemble de sa population, ceci avec des produits locaux de très grande qualité, et ça me permet de remercier les producteurs qui génèrent ces produits. C'est vrai, nous ne devons pas rester sur nos lauriers. Les crises que nous traversons aujourd'hui ont mis en évidence certaines fragilités que nous aurions préféré ne plus voir par ailleurs. En ce sens, j'espère que les Suisses n'auront jamais faim. Je pense en particulier au monde agricole, dont certaines parties de la population semblent avoir oublié la vocation première, qui est de nourrir la population. Si nous sommes là, nous tous, il faut le rappeler, c'est qu'il y a eu quelque part dans le canton, en

Suisse ou dans le monde, des agriculteurs, des agricultrices qui ont produit des aliments que nous consommons chaque jour. C'est une vérité simple, mais il convient de s'en souvenir. Je rappelle sur ces remarques que le Conseil d'Etat ne soutient pas le postulat, parce qu'il est d'avis que c'est l'action de la politique fédérale et ce n'est pas le fait, Monsieur Thévoz, si nous devons écrire des papiers, nous allons rester assis plus longtemps, il est temps de passer à l'action et je ne crois pas qu'un postulat, un papier de plus, va nous aider. C'est bien dans la politique agricole que nous devons nous investir.

Par rapport aux différentes prises de parole qu'il y a eues, on voit, on a des divergences. On a des divergences sur la façon d'évoluer. Le canton de Fribourg, je le rappelle, s'engage pour une agriculture professionnelle, productive, en respect de la santé animale et de l'environnement, mais ça demande des compromis. C'est naturel dans une société, on a des positions parfois extrêmes, dans un sens comme dans l'autre, et il nous appartient de trouver des solutions pour qu'on puisse s'améliorer dans le respect de l'environnement tout en conservant notre capacité de production. C'est là que les débats devront avoir lieu dans le futur, mais pas seulement au niveau du canton de Fribourg, surtout au niveau de la Confédération. Et aujourd'hui, la Confédération nous dit clairement qu'il n'y a pas un risque d'être sous-alimentés. J'aimerais dire aussi que l'agriculture a une capacité de s'adapter qui est énorme, notamment durant la crise Covid. Je peux vous assurer que les producteurs de légumes ont largement augmenté leur production pour répondre à un besoin urgent. Par contre, il faut le dire aussi, ça n'aurait pas été durable, parce qu'à ce rythme-là on aurait épuisé les sols. Donc voilà, la problématique est complexe, elle va nous occuper ces prochaines années, mais encore une fois, je vous invite à ne pas accepter ce postulat, parce que ce n'est pas un papier de plus qui va nous amener des solutions.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 78 voix contre 17. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui : Total 17

Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP)

Ont voté Non : Total 78

Berset Solange (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus : Total 4

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte)

> Cet objet est ainsi liquidé.

Requête 2022-GC-147

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-146 "Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse"

Auteur-s:	Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Dupré Lucas (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2614)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.09.2022 (BGC octobre 2022, p.)

Prise en considération

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Effectivement, je ne vais parler que de la procédure et non du fond. Nous avons demandé une procédure accélérée pour la motion intitulée "crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise suite à la sécheresse", ceci afin que le Conseil d'Etat y réponde suffisamment tôt pour que nous puissions examiner cette motion lors de la session d'octobre déjà. Le but de cette requête de procédure accélérée découle du but de la motion elle-même, à savoir octroyer un soutien financier aux agriculteurs durement touchés par la sécheresse, qui font souvent face à des manques de liquidités. Si le Grand Conseil décide d'octroyer une aide, il est absolument nécessaire que cette aide soit octroyée rapidement, sinon elle sera sans effet, comme cela a été fait par exemple durant la période COVID.

Nous avons pris note de la réponse du Conseil d'Etat, qui demande à juste titre un peu plus de temps pour pouvoir examiner la situation, fixer les critères, et demande donc que nous repoussions le délai en novembre. Nous nous y rallions. Novembre nous convient, pour autant que le Conseil d'Etat ne nous réponde pas en novembre que le processus budgétaire est trop avancé et qu'il n'est plus possible de délier des fonds. C'est aussi pour cela que nous avons mis octobre, mais je pars de l'idée que le Conseil d'Etat n'ira pas dans ce sens-là.

Avec ces considérations, je vous remercie d'accepter cette requête avec la modification quant au délai pour le mois de novembre.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). La sécheresse de ce printemps et de cet été a impacté fortement le rendement de nos prairies et de nos cultures. La proposition de soutien aux agriculteurs que demande la motion Kolly/Dupré mérite une analyse sur sa forme quelque peu simpliste. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux propose de soutenir le délai du mois de novembre que propose le Gouvernement pour traiter cet objet afin que ce dernier puisse étayer à qui doit profiter cette aide, à quelle région, dans quel domaine de l'agriculture, éventuellement au cas par cas, avec peut-être une analyse du rendement agricole de ces dernières années.

Zamofing Dominique (Le Centre/Die Mitte, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur.

Le groupe Le Centre soutiendra la requête de procédure accélérée. Il soutient la vision du Conseil d'Etat, qui mentionne qu'il y a lieu de déterminer la nature et l'ampleur du soutien nécessaire à l'agriculture suite à la sécheresse de cet été.

Nous saluons et remercions au passage le Service de l'agriculture pour les mesures déjà mises en place durant l'été.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance de cette demande de procédure accélérée, qu'il va soutenir pour les raisons qui ont été évoquées par rapport à l'été compliqué et très chaud que nous avons eu. Nous avons vu les conséquences que cela avait pour l'agriculture. Il se pose la question d'une réflexion de fond. C'est une année qui ne sera probablement pas exceptionnelle au vu des prochaines années qui nous attendent. Il faut aussi pousser la réflexion sur la création éventuellement d'un fonds pour soutenir l'agriculture. Il est proposé aujourd'hui 10 millions. On voit que notre plan climat contient 20 millions seulement. Il faudrait pouvoir mixer les deux, impliquer l'agriculture et pouvoir augmenter ces montants pour ensuite réfléchir. Finalement, le changement climatique a des conséquences directes, qui sont surtout vues par les agriculteurs. Il faut agir dans ce domaine-là. On va soutenir et voir l'analyse qui a été faite par le Conseil d'Etat en demandant de pousser la réflexion plus loin en lien avec le climat.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Je parle à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président des paysans fribourgeois. On soutient cette demande d'urgence et aussi la proposition du Conseil d'Etat de donner un délai jusqu'au mois de novembre.

Il est clair, cet été a été très dur pour beaucoup de paysans de notre région. Nous étions l'une des régions les plus touchées en Suisse. On a toujours cette situation où dans nos régions il fait plus sec qu'à l'est dans les années sèches, et dans les années humides c'est le contraire et ce sont eux qui ont d'autres soucis. Il est aussi vrai que l'on constate ces changements climatiques et, Madame Rey, je peux vous assurer que l'agriculture fait partie du plan climatique, l'agriculture fait partie du plan biodiversité. C'est pour nous quelque chose qui est très important. Cet après-midi, je siégerai au conseil d'Agroscope, qui se préoccupe de tous ces changements. Des recherches se font. Repousser le délai au mois de novembre permet aussi à Grangeneuve et à ses conseillers de nous conseiller. Vous savez que la politique agricole a fait un grand pas en avant avec la trajectoire de diminution des phytos et des pertes de fertilisants. Il y a plein de nouveaux programmes qui sont maintenant ouverts pour nos agriculteurs dès 2023. Il faut les accompagner. Nous comptons aussi sur tous nos conseillers à Grangeneuve pour conseiller nos agriculteurs, pour trouver les bonnes solutions et participer à ce qu'il est nécessaire de faire au lieu de faire de la recherche, des calculs, ou répondre à des postulats de toutes sortes.

Je soutiens donc tout cela et je veux aussi dire merci, car cet été notre gouvernement a déjà fait preuve de réaction d'urgence. Toute la collaboration que nous avons pu mettre en place pour les alpages, pour les mesures administratives qui étaient nécessaires suite à la sécheresse et pour d'autres mesures, cela a bien fonctionné. On a même pu intervenir, au niveau cantonal, à la Confédération pour avoir aussi les décisions nécessaires de Berne au niveau des ordonnances, etc.

Encore une fois, merci au Service et je vous invite à accepter cette demande d'urgence avec la proposition du Conseil d'Etat de donner le temps jusqu'au mois de novembre.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Concernant mes liens d'intérêts, j'ai commencé il y a quelques jours une formation pour obtenir le CFC d'agricultrice. Dans ce cadre, mes cours professionnels ont lieu à Grangeneuve.

Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s.

Nous avons pris connaissance avec attention de la motion de nos collègues Nicolas Kolly et Lucas Dupré. Par rapport à cette requête, nous souhaitons attirer l'attention sur un point. Comme les auteurs de la requête et comme le Conseil d'Etat dans sa réponse, nous constatons que la Suisse a connu une forte sécheresse en 2022. Il est toutefois important de rappeler que nous allons faire face à de telles sécheresses de manière plus fréquente, plus grave et plus longue, ceci exclusivement en raison de l'évolution du climat. Nous partons du principe qu'en l'absence d'adaptation du monde agricole et en l'absence de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique des demandes de procédures accélérées relatives à un soutien financier extraordinaire seront également plus fréquentes, plus graves et plus longues, sans oublier qu'à long terme les moyens financiers engagés devront être également plus conséquents.

Dans tous les cas, nous sommes conscients des procédures, des conséquences de la sécheresse pour nos agriculteurs fribourgeois. C'est pour cela que la majorité du groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra la requête de procédure accélérée avec le délai proposé à novembre.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Effectivement, à l'instar de tous les groupes, on va soutenir cette demande d'urgence.

En soignant les paysans pour cette aide qui est demandée, on soigne les conséquences. Il serait peut-être utile d'agir sur les causes. Nous avons déposé hier une question au Conseil d'Etat avec ma collègue Marie Levrat pour se poser la question si les 10 millions demandés aujourd'hui, qui correspondent à la moitié du plan climatique cantonal qui est mis en oeuvre pour cinq ans, sont suffisants. Ce n'est qu'à ce moment-là que la droite du parlement et la droite du Conseil d'Etat doivent prendre conscience que les 500 millions demandés au Grand Conseil il y a une année pour avoir un vrai plan climatique cantonal durant cinq ans étaient peut-être une bonne chose. Il faudrait peut-être revenir maintenant avec une demande de crédits d'engagement supplémentaires. Parallèlement à cette procédure accélérée, venez avec une demande de crédits complémentaires pour soigner les causes et pas seulement les conséquences, qui vont augmenter d'année en année comme c'est le cas maintenant.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat soutient la demande de traitement accéléré mais demande de prévoir un délai en novembre. Pour savoir si je vais tenir le délai en octobre, il me resterait deux semaines pour travailler sur le dossier, présenter quelque chose au Conseil d'Etat, ce qui ne m'aurait pas permis de faire un travail sérieux. J'ai compris que tout le monde soutenait cette demande. Je vous en remercie. Je remercie aussi les auteurs.

Je ne vais pas faire beaucoup plus long. Je dirais simplement à ceux qui sont intervenus en lien avec le plan climat et les soutiens à l'agriculture qu'il n'y a pas que le fonds climat. L'investissement pour le climat dans le canton de Fribourg ne se limite pas à ses 20 millions, bien au contraire. On est plus proche du demi-milliard. Il y a le plan phytosanitaire, le plan de

biodiversité. Ne faites pas des raccourcis trop rapides. Le décret voté n'est pas significatif du montant qu'on engage pour défendre ces choses.

Sur ce, je reviendrai donc au mois de novembre si vous acceptez cette urgence et je m'engage aussi dans le cadre du processus budgétaire, sous réserve des décisions du Grand Conseil, Monsieur Kolly.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 99 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui : Total 99

Berset Solange (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 2

Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB)

> La motion 2022-GC-146 sera ainsi traitée selon la procédure accélérée.

—

Loi 2020-GC-31

Révision de la Loi sur le Grand Conseil

Rapporteur-e:	Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	20.05.2022 (BGC septembre 2022, p. 2460)
Détermination du Conseil d'Etat:	04.07.2022 (BGC septembre 2022, p. 2521)
Remarque:	Ce projet de loi donne suite à une initiative parlementaire. Il a dès lors été adopté par une commission parlementaire en lieu et place du Conseil d'Etat.

Entrée en matière

Berset Solange (PS/SP, SC). C'est par une initiative parlementaire déposée et développée le 17 avril 2019 que le Bureau du Grand Conseil a proposé au Grand Conseil que ce dernier le charge de lui présenter un projet de loi modifiant la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil ainsi que d'éventuelles autres lois. L'objectif était d'améliorer le fonctionnement du Parlement et des processus parlementaires ainsi que d'adapter les textes aux nouvelles réalités politiques et administratives. Il a été constaté qu'au fil du temps, depuis l'entrée en vigueur en 2007, toute une série de situations se sont présentées dans lesquelles la loi pouvait être interprétée de différentes manières ou encore il s'est avéré que certaines options prises n'étaient pas ou plus en phase avec les réalités du terrain. Quelques exemples tels que l'indemnisation des membres du Grand Conseil, la gestion des absences, le classement des instruments parlementaires ou la procédure relative à la suite directe ont été donnés lors de l'acceptation de cette initiative parlementaire en octobre 2019. Par la suite, il y a eu la pandémie, ce qui a amené la commission à gérer aussi des séances par visioconférence. Le Grand Conseil souhaitait un toilettage complet, sans toucher à la structure générale de la loi mais en y intégrant le droit parlementaire accessoire figurant dans la législation spéciale. Ce travail devait se faire de concert avec la Chancellerie d'Etat et les commissions parlementaires et unités administratives concernées. Un chef de projet a été nommé par la secrétaire générale en la personne de M. Reto Schmid. Le Service de législation a délégué M. Thomas de Tribolet, chef de service adjoint, pour assurer le côté juridique des modifications de la loi. M^{me} Sophie Perrier, vice-chancelière, représentait le Conseil d'Etat et l'administration cantonale dans le groupe de travail. M. le Conseiller d'Etat Didier Castella a participé aux séances de la commission parlementaire, ainsi que M^{me} la Secrétaire générale du Grand Conseil. Un calendrier avait été prévu afin que les modifications de la loi puissent entrer en vigueur pour la nouvelle législature 2021-2026.

La pandémie est arrivée et nous a obligés à mettre en suspens ce dossier, le temps que des séances par visioconférence soient mises sur pied et que l'organisation des séances puisse respecter les règles sanitaires qui étaient alors en vigueur. Finalement, la première séance de la commission a pu avoir lieu en mai 2020 par visioconférence et il a fallu se rendre à l'évidence que le délai fixé, soit une entrée en vigueur de la loi pour la nouvelle législature 2021-2026 ne pourrait être tenue. La commission a donné son aval pour qu'il soit revu en fonction de l'évolution de la pandémie. La première séance de la commission a permis le lancement d'un questionnaire exploratoire afin de cerner les points à modifier et comme député-e-s, vous l'avez toutes et tous reçu. Il a aussi été envoyé aux entités, commissions et personnes concernées. Ce questionnaire a permis d'inventorier les attentes et les besoins en la matière de l'ensemble des membres du Grand Conseil, du Bureau, du Conseil d'Etat, des commissions permanentes et des groupes parlementaires. Après l'analyse de toutes les propositions émises, en réponse à ce questionnaire, la commission a rapidement décidé de ne pas tenir compte des propositions qui auraient nécessité une modification de la Constitution cantonale. Néanmoins, le projet qui résulte de ces travaux touche à la presque totalité des chapitres de la loi en vigueur. Le chef de projet, avec le soutien précieux du Service de législation, a hiérarchisé les nombreuses propositions reçues et celles retenues par la commission ont ensuite été traduites en modifications légales qui vous sont aujourd'hui proposées dans ce projet de loi. Les innovations et modifications d'articles touchent autant aux structures de notre parlement cantonal qu'à son fonctionnement. Ce projet est le fruit d'une volonté commune de compléter la loi pour permettre au Grand Conseil d'accomplir sa mission avec efficacité et efficience pour le bien de la population fribourgeoise. Dans le cadre de cette révision de loi, il faut relever que le travail n'est pas habituel, car la commission n'examine pas un projet de loi transmis par le Conseil d'Etat mais elle doit bien l'élaborer elle-même après préparation par un groupe de travail.

C'est donc près de deux ans après l'acceptation de l'initiative parlementaire que ce projet de loi vous est soumis. C'est au cours de 52 séances que les modifications et propositions ont été analysées: 33 séances du groupe de travail, dont 20 en visioconférence et 13 en présentiel, 16 séances de commission, dont 3 en visioconférence, 2 séances de préparation et une qui s'est faite par voie épistolaire. Au terme de ces préparations de projet de loi, je remercie très chaleureusement toutes les personnes qui, à un moment ou à un autre, ont participé activement à ce projet afin qu'il puisse répondre aux défis du futur.

Les principales modifications proposées portent sur les points suivants:

- > Création de *commissions thématiques* pour l'examen d'affaires récurrentes de nature similaire, par exemple de projets routiers. Le Bureau du Grand Conseil peut actuellement nommer pour la durée d'une législature des commissions dites "spécialisées". Dorénavant, les commissions de ce type seront nommées non plus par le Bureau mais par le Grand Conseil, par voie d'ordonnance, et elles s'appelleront "commissions thématiques".
- > Il y a une proposition de *fusion de deux commissions*: les actuelles commissions permanentes des grâces, respectivement des pétitions seront fusionnées en une nouvelle commission permanente aux missions de laquelle on ajoute l'examen préalable des motions populaires.
- > La création de *membres suppléants pour les commissions permanentes*. Lorsqu'un membre d'une commission permanente ou spécialisée est empêché d'assister à une séance, cela nuit à la représentation équitable des groupes parlementaires au sein de cette commission. Pour y remédier, le projet de loi propose d'introduire, pour chaque groupe et dans chaque commission, des membres suppléants fixes élus par le Grand Conseil. Seule exception à cette règle: la Commission des finances et de gestion.
- > Il y a également la *mise en valeur des motions populaires*. Vous le savez, par une motion populaire 300 citoyennes peuvent proposer au Grand Conseil la création d'un nouvel acte (loi ou décret) ou alors la modification d'un acte existant. Afin de donner plus de poids à cet instrument de démocratie directe, le projet prévoit qu'avant de passer au Grand Conseil, une motion populaire sera désormais examinée de façon plus détaillée par la future commission permanente des grâces, des pétitions et des motions populaires. Sur invitation de cette commission, les motionnaires pourront en outre s'exprimer devant elle.
- > *Revalorisation financière des groupes parlementaires*: les groupes parlementaires jouent un rôle important dans la coordination du travail politique. Pour soutenir leur activité de recherche et de préparation des débats parlementaires, le projet de loi fait passer de 5 700 à 37 700 frs par an et par groupe la contribution forfaitaire allouée par l'Etat.
- > *Possibilité de consulter les procès-verbaux de séances de commission*: les procès-verbaux de commissions parlementaires sont actuellement exclus du droit d'accès aux documents officiels. Or, ces procès-verbaux peuvent contenir des informations utiles pour l'interprétation de certains actes du Grand Conseil. C'est pour cette raison que le projet prévoit la possibilité d'autoriser, au cas par cas et aux seules fins d'application du droit et de recherche scientifique, la consultation de procès-verbaux de commissions.
- > Il y a aussi bien évidemment toutes les *mesures en prévision de situation d'urgence*: on l'a vu durant le confinement, le Parlement et ses organes ont fait l'expérience d'un fonctionnement à distance par le truchement de visioconférences. Ce projet ancre cette pratique durablement dans la loi en autorisant les commissions du Bureau à siéger à distance et cela indépendamment de la situation financière. Pour le plénum, la participation à distance pourra être autorisée dans les situations où le Conseil d'Etat aura pris des mesures urgentes en raison d'un danger imminent et cette dernière règle ne se limite pas aux pandémies mais peut s'appliquer à d'autres situations, comme des catastrophes naturelles ou des troubles de l'ordre public.
- > Il y a aussi toute l'avancée du projet au niveau de la *numérisation*. Ce projet prolonge et développe le processus de numérisation entamé par le Parlement en 2017 sous la devise "Pour un Parlement sans papier". La formule électronique devient désormais la règle pour les documents, amendements et instruments parlementaires et pour l'ensemble de la documentation qui est remise aux membres du Grand Conseil ainsi que pour le compte-rendu des débats, le Bulletin officiel. Evidemment, en outre, les résultats des votes en séance plénière seront publiés sur Internet en temps réel. Je précise enfin que pour améliorer la communication numérique du Grand Conseil, il est prévu de remplacer l'extranet par SharePoint online. Tous les outils nécessaires s'y trouvent déjà et la mise en place pour votre usage sera faite progressivement.
- > Enfin, une ordonnance parlementaire devra préciser les exigences en matière de *protection des données*.

À l'issue de ces travaux, je remercie le chef de projet Reto Schmid, Thomas de Tribolet, chef adjoint du SLeg, Sophie Perrier, vice-chancelière, ainsi que tous mes collègues du groupe de travail et de la commission parlementaire pour leur précieux travail et leur engagement tout au long de ces mois qui n'ont pas été faciles à vivre. Au nom de la commission, je vous recommande d'entrer en matière sur ce projet et de le soutenir tel qu'il ressort du travail de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Conformément au principe de la séparation des pouvoirs, il n'appartient en principe pas au Conseil d'Etat de s'immiscer fortement dans le fonctionnement du Parlement. Je me contenterai donc de mentionner quelques points qui touchent directement soit le fonctionnement du gouvernement, soit le fonctionnement de l'administration cantonale. Le cas échéant, bien sûr, j'essayerai de répondre aux questions des parlementaires dans les limites de mes compétences et surtout de mon devoir de collégialité. C'est notamment le cas pour

le développement des commissions thématiques, qui pourrait entraîner une multiplication des séances pour les membres du Conseil d'Etat et leurs collaborateurs et collaboratrices et compliquer l'organisation des agendas de chacun. On vous y rend attentifs, il appartient bien évidemment au Grand Conseil d'apprécier la situation. De manière générale, le Conseil d'Etat salue les clarifications apportées par la loi sur plusieurs processus, dont l'enquête parlementaire ou les instruments parlementaires en général. Le Conseil d'Etat a regretté par contre dans sa prise de position de ne pas voir l'introduction d'un examen de conformité pour les instruments parlementaires. En effet, une telle analyse permettrait, lorsqu'une proposition n'est pas conforme au droit supérieur ou à notre Constitution, d'éviter un débat parfois très émotionnel sur le fond plutôt que de privilégier le débat sur la conformité avec le risque d'une perte de temps, d'une perte de crédibilité, voire d'une certaine frustration si la décision devait être refusée ou contestée par voie juridique par la suite. Elle offrirait également aux auteurs l'opportunité ou la chance d'adapter leur demande pour être conformes au droit supérieur, conformément par ailleurs à l'engagement que nous avons toutes et tous pris ici, lors de notre assermentation. Enfin, le Conseil d'Etat remarque que l'utilisation prévue pour la très importante augmentation de l'indemnité allouée aux groupes parlementaires devrait être précisée. Les montants avancés semblent en effet élevés si on les rapporte au 20% de secrétariat parlementaire avancé lors des travaux.

Sur ces quelques considérations, le Conseil d'Etat laisse à l'appréciation du Grand Conseil le soin d'adopter ou d'amender la loi qui fixe son fonctionnement.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). La loi sur le Grand Conseil est un élément central de notre activité parlementaire. La révision qui nous est proposée aujourd'hui donne réponse à la plupart des questions importantes de fonctionnement que nous nous sommes posées et qui ont été mises en évidence par différentes interventions parlementaires depuis la dernière révision de cette loi en 2006. En ce sens, le projet dont nous parlons aujourd'hui est complet et il permettra un fonctionnement plus clair de notre parlement. C'est un projet qui n'a rien de révolutionnaire dans le sens où il n'introduit aucun nouvel outil parlementaire qui changerait radicalement notre façon de travailler. Nous n'avons pas révolutionné le système des commissions comme imaginé, dans le sens de commissions permanentes par département comme elles existent dans d'autres cantons, mais nous avons simplement regroupé et complété une commission permanente, celle des grâces et celle des pétitions en y ajoutant les motions populaires, introduit un système de suppléances et introduit la possibilité de développer des commissions thématiques autres que celle des routes et cours d'eaux, que nous connaissons depuis de nombreuses années. Nous n'avons pas de mesures fortes à l'article 75 pour contraindre le Conseil d'Etat à mettre en oeuvre des motions acceptées par notre parlement et je le regrette. Nous avons regardé, en effet, regardé quelles étaient les possibilités, nous n'avons pas trouvé de possibilité de contraindre le Conseil d'Etat à faire quelque chose qu'il ne veut pas, si ce n'est influencer sur la réélection au bout de la législature, mais ça laisse un instrument extrêmement vague. Donc la commission s'est limitée à reprendre une solution qui existe dans d'autres cantons, de nommer une commission chargée de trouver des solutions pour arriver aux fins que la motion par un autre biais. Toute la réflexion qui avait été faite à ce sujet-là était évidemment liée aux problèmes des PC familles, que nous traînons comme un boulet depuis un certain nombre, j'allais dire d'années, mais non, de décennies. Ce projet renforce la qualité du travail des groupes parlementaires en augmentant de façon importante les indemnités, permettant ainsi la création de secrétariats professionnels. Notre groupe soutient cette proposition. Le projet reprend également des dispositions très innovatrices, développées en première suisse durant la pandémie pour permettre une activité du Grand Conseil en cas de situation critique et mettre en oeuvre des dispositions de participation à distance. À ce sujet, nous proposerons un amendement à l'article 109 pour élargir quelque peu les conditions posées. Notre groupe souhaite également renforcer l'attention de notre Grand Conseil aux impératifs écologiques en proposant un second amendement visant l'introduction d'un article 188a sur le bilan carbone du Grand Conseil. En conséquence logique du postulat de Ralph Schmid et de Julia Senti, que le Parlement cantonal avait accepté le 25 juin 2021. Finalement, le projet qui nous est soumis répond aux besoins exprimés et améliorera notre fonctionnement et nos processus, et nous soutenons l'ensemble de ses propositions. C'est avec ces considérations que le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière et vous recommande de faire de même.

Savary Nadia (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêt: membre du groupe de travail et de la commission parlementaire ayant étudié ce projet de loi. Ce projet de loi, qui donne suite à une initiative parlementaire déposé en son temps par le Bureau, a bien occupé le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, puisque de bonnes discussions en ont découlé, preuve de son importance et de l'attention que l'on lui a prêtée. Nous saluons bien entendu toutes les nouveautés qui résultent déjà positivement d'une certaine pratique mais qui n'avaient pas encore de base légale, par exemple la participation à distance, la tenue des séances en visioconférence, le fonctionnement du collège des scrutateurs ou encore certaines tâches accomplies par le Secrétariat du Grand Conseil ou le Bureau. Si notre groupe accepte aussi la majorité des modifications proposées, il n'est en revanche pas acquis à deux nouveautés et à une modification. Il ne pourra dès lors les soutenir et déposera de ce fait trois amendements. En effet le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne souhaite pas la création de commissions thématiques. Les raisons vous en seront données en détail lors de la discussion sur l'amendement mais en résumé: disparition à petit feu des commissions ad hoc, non à un cantonnement des députés dans un seul domaine, perte de motivation, regard extérieur à préserver, risque de professionnalisation, risque de lobbyisme de la part de l'Etat, charge de travail difficile à

anticiper et j'en passe. L'autre grand principe auquel nous sommes opposés est celui de l'instauration de suppléants pour les commissions thématiques et permanentes. Là encore, les arguments vous seront donnés en détail lors de la discussion sur l'amendement, mais le souci de la perte d'efficacité dans le travail de la commission en est une raison. On peut se poser en effet la question suivante: un suppléant amené à siéger de manière très ponctuelle et n'ayant pas les connaissances suffisantes du suivi des débats, sera-t-il vraiment efficace? Et, enfin, la revalorisation financière des groupes parlementaires nous surprend. L'augmentation prévue de 32 000 frs nous paraît disproportionnée, surtout vu le fait que ce montant pourra être mis librement à la disposition des groupes. Pour les amendements déposés et reçus entre hier et aujourd'hui, nous n'avons pas pu en débattre au sein de notre groupe.

C'est avec ces considérations que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux entre en matière à l'unanimité en défendant en temps voulu ces trois amendements.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). La souris a accouché d'une montagne. Je ne me trompe pas. Je ne me trompe pas avec cette locution de La Fontaine, mais la souris a accouché d'une montagne, puisqu'on l'a entendu: la souris, l'initiative de départ, était ce mandat du Bureau, assez limpide en réalité, réviser la loi sur le Grand Conseil, améliorer le fonctionnement de notre Parlement. Eh bien, très rapidement, les travaux, tant dans le groupe de travail qu'à la commission vont démontrer que c'est une montagne qui est sortie de ce mandat assez limpide, tant les avis étaient divergents, parfois même franchement opposés, sur ce qui améliorerait le fonctionnement de notre parlement ou pas. Donc, ce message qui nous est soumis aujourd'hui par la commission et en sorte un peu ces montagnes, on l'a entendu de la part de la rapporteure.

Chaque député a pu, avant même que la commission ne commence à siéger, transmettre ses souhaits, ses demandes d'amélioration, de modification de la loi. On a eu plusieurs rounds de consultation auprès de tous les organes du Grand Conseil et vers l'extérieur et le ballet des amendements qui nous est déjà annoncé démontre, s'il fallait encore le faire, l'importance de cette montagne. Au niveau de mes liens d'intérêts, j'étais membre tant du groupe de travail que de la commission parlementaire et j'étais également coauteur de l'initiative parlementaire avec notre ancienne collègue Mirjam Ballmer, qui demandait l'instauration de suppléances pour les commissions, demande qui a été partiellement reprise par le projet qui vous est soumis aujourd'hui. Je m'exprime néanmoins évidemment au nom du groupe socialiste aujourd'hui, lequel salue et soutient le projet issu des travaux de la commission. J'aimerais évidemment également remercier toutes celles et ceux qui ont participé, ont oeuvré à ce projet, particulièrement le chef de projet, M. Reto Schmid. Bien évidemment, à l'instar d'autres groupes, notre groupe aurait souhaité plein d'autres modifications dans cette LGC, par exemple certains membres de notre groupe auraient souhaité qu'on modifie radicalement le rythme des sessions, qu'on siège d'autres jours ou à un autre rythme. On aurait également souhaité la création d'un régime cantonal d'indemnités supplétives pour compenser la perte de la perte de gain en cas de congé maternité, mais par souci d'efficacité, de pragmatisme, deux caractéristiques qui décrivent à merveille notre groupe, nous renonçons à tous ces amendements et allons déposer un seul amendement et du coup également rejeter la grande majorité des amendements qui nous ont déjà été annoncés, car nous estimons que, justement, le projet issu du compromis trouvé en commission répond au mandat donné par le Bureau, que le fonctionnement de notre parlement se voie amélioré, notamment avec l'introduction des suppléants en commission et l'augmentation des indemnités en faveur des groupes. Nous estimons également que le processus parlementaire se verra amélioré avec la possibilité d'introduction de commissions thématiques par voie d'ordonnance parlementaire ou le maintien des scrutateurs au sein du Bureau. Et finalement, la loi se voit adaptée aux nouvelles réalités politiques et administratives, notamment avec un accès élargi aux procès-verbaux des commissions. C'est avec ces quelques considérations que notre groupe entre en matière.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). La dernière version de la LGC de 2007 s'adaptait à la Constitution cantonale de 2005. En 2019 le Bureau a décidé de revoir cette LGC, notamment pour améliorer certains points. J'avais donc en 2019, signé l'instrument parlementaire pour un toilettage de la LGC. Dans les points à traiter, il y avait la gestion des absences et là, à titre personnel, j'ai un petit regret, puisque nous n'avons pas pu régler cette gestion des absences, c'est quelque chose de très compliqué. Néanmoins, si j'ai ce petit regret, c'est qu'en 2018 j'avais présenté devant ce plénum l'adaptation à la hausse des indemnités de nous, députés, et je me souviens notamment que les chefs de groupes s'engageaient à être vigilants quant à l'assiduité de leurs ouailles, d'où ce petit rappel maintenant. Finalement, vous le constatez avec le document qui vous est soumis, la commission a été beaucoup plus loin qu'un simple toilettage et vous soumet un projet de loi à travailler avec sérieux. Le fait de questionner les députés a permis de cibler de nombreux domaines ou de nombreux sujets qui méritaient notre attention ou dont certains députés estimaient qu'ils devaient être traités. Notre groupe a analysé avec attention ce projet de loi. Dans l'ensemble, le projet proposé tient la route avec ses points positifs et ses points négatifs. Comme points positifs, nous relevons et saluons la fusion des commissions des pétitions et des grâces. Nous relevons et apprécions également la nouvelle mission de cette commission fusionnée, qui aura pour rôle d'examiner préalablement les motions populaires. Autre point positif à relever, la nomination du chef des scrutateurs, qui n'était jusqu'ici soumis à aucune règle. Avec ce projet de loi, la procédure formelle pour la nomination des présidents et vice-présidents des scrutateurs est clairement définie. Dernier point dans les positifs, le fait de s'attaquer au retard dans le traitement des instruments parlementaires est une bonne décision, néanmoins on voit que le nombre d'instruments parlementaires explose et il sera important que dans ce cas, tant le Bureau que le Conseil d'Etat fassent

preuve de bon sens dans la gestion du retard des instruments parlementaires. À présent deux-trois points négatifs, notamment ceux qui sont traités dans les amendements. Notre groupe s'oppose aux commissions thématiques et à la suppléance au sein des commissions permanentes, voire aux commissions thématiques. À cet effet, je dépose deux amendements, avec ma collègue du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux de Weck, pour biffer ces articles concernant ces points-là. Notre groupe soutiendra à une large majorité également un amendement cosigné par notre chef de groupe concernant la suppression des scrutateurs au Bureau. Nous aurons l'occasion d'évoquer nos positions lors du traitement des amendements. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière sur ce projet de loi.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens comme porte-parole du groupe Le Centre mais j'étais aussi membre, je tiens à le signaler, de la commission qui a participé à ce travail-là. Globalement, le groupe Le Centre est satisfait du résultat proposé. Ce fut un long travail, comme l'a dit Elias Moussa, qui a accouché d'une montagne. C'est vrai on a touché à plus de 80 articles sur les 220, c'est un très, très long travail, difficile, sur deux législatures, mais je trouve que le résultat final est tout à fait satisfaisant, en tout cas c'est ce que nous pensons.

Permettez-moi de relever quelques points. La fusion des commissions des grâces et des pétitions, c'est une excellente chose, ça met en valeur cette nouvelle commission et lui donne aussi directement le mandat de vérifier la qualité et l'aspect juridique par rapport au droit supérieur, la compatibilité des motions populaires est parfaite. On pourra poser la question à terme si on ne devrait pas aller plus loin. Je me rappelle quand même le long débat par rapport à la gratuité des transports publics par rapport au droit supérieur. Je me demande si, à une telle commission, on ne pourrait pas lui donner un mandat plus large dans le temps, en tout cas c'est ce que je pourrais souhaiter.

Commissions thématiques: notre groupe a évolué, notre groupe était très favorable, le groupe Le Centre, l'automne dernier, aux commissions thématiques et puis c'est un groupe qui est vivant, qui bouge. Et aujourd'hui, ce qui était unanime chez nous devient 2/3 non, 1/3 oui. Pourquoi ? Ceux qui sont contre vont vous dire qu'avec des commissions thématiques on n'a plus que des spécialistes, on a des Grands Députés et on aura les députés de deuxième rang. Et ceux qui seraient encore favorables à la commission thématique, comme moi, ils disent: "Écoutez, c'est bien de spécialiser les choses, on a des gens compétents au bon endroit", et que c'est à nous, aux chefs de groupes, de faire en sorte, avec les suppléances, avec toutes les commissions, que chacun des députés soit quelque part représenté dans ce Grand Conseil, c'est en tout cas ce que nous souhaitons.

Pour les suppléances, je ne partage pas tout à fait l'avis du groupe UDC, par rapport à ce qui a été dit par le collègue Mesot. C'est une excellente chose, les suppléances. Au contraire, notre groupe va déposer un amendement pour prévoir aussi la suppléance au niveau de la Commission des finances et de gestion bien qu'on ait augmenté à 15 le nombre de membres de la Commission des finances et de gestion. Je pense que les suppléances donnent une possibilité à des députés d'être présents dans les commissions, donc il ne faut pas manquer ça. Personne n'a encore parlé en revanche des suppléances dans les commissions ad hoc. Aujourd'hui, c'est mauvais, vous loupez une séance, vous êtes éliminé, vous ne pouvez pas réintégrer la commission. La nouvelle loi prévoit qu'en commission ad hoc on remplace puis on peut revenir après coup, je pense que c'est une excellente chose.

Je suis très satisfait par rapport aux scrutateurs. Vous vous rappelez du poids de la dernière législature, tout ça, c'est bien derrière, mais on a mis sur le papier ce qu'on avait vérifié à ce moment-là et que le président des scrutateurs soit nommé par les scrutateurs, je pense que c'est aussi une excellente chose.

Beaucoup de choses qui ont été discutées en commission, que vous trouvez dans ce document, sont l'émanation de la pratique de ce que nous avons vécu. On a vécu des moments difficiles avec le Covid, on a dû travailler d'une façon particulière, on était les premiers en Suisse à permettre la participation à distance des députés pour une bonne raison. On maintient ça dans cette loi, on met ça en pratique dans cette loi, je pense que c'est une excellente chose, sous réserve que le Conseil d'Etat estime que c'est une pandémie, comme l'a dit M^{me} Berset, on pourra continuer sous cette forme, sous cette base légale, c'est important pour nous.

Par contre, ce qui est encore mieux pour le Bureau et pour les commissions, c'est que le président ou les membres puissent décider, en tout temps, sans condition particulière, de faire des visioconférences. Combien de fois on vient à Fribourg pour 5 minutes pour une commission. Est-ce sensé aujourd'hui, par les temps qui courent, avec le réchauffement climatique, de déplacer les gens alors qu'on sait pertinemment que nous sommes tous d'accord mais que, formellement, nous devons venir à Fribourg.

Un point aussi important, le collègue Mesot l'a relevé, c'est le nouvel instrument qui permet de rappeler au Conseil d'Etat s'il y a des retards significatifs dans le traitement des dossiers, je pense que c'est une très, très bonne chose.

La confidentialité des procès-verbaux, ça, c'est un sujet sacré naturellement. Il faut que les députés puissent s'exprimer librement en commission, qu'ils soient libres, il ne faut pas que chaque mot qui soit dit soit le lendemain dans la presse. Cela est hyper-important. Par contre, la loi prévoit, pour des besoins juridiques - savoir ce qu'a voulu dire le législateur - ou des

besoins scientifiques, qu'on puisse à ce moment-là ouvrir les pv des commissions tout en caviardant les noms, c'est ce qui est prévu par rapport à ce nouveau projet de loi.

Ensuite pour le soutien financier, notre groupe est unanime, c'est une chose correcte et nécessaire, on est tous des miliciens, mais en même temps on nous demande parfois un travail de pro. Et pour du travail de pro, c'est quand même souhaitable, je le vois comme chef de groupe, la quantité d'infos à gérer, à traiter, les invitations et tout, rien que l'agenda, c'est un monstre travail et d'honorer quelque peu ce travail-là, c'est tout à fait normal et correct.

Pour les autres points, on aura l'occasion par rapport au Bureau... [*temps de parole écoulé.*]

Berset Solange (PS/SP, SC). Merci aux rapporteurs de tous les groupes, qui acceptent en fait à l'unanimité cette entrée en matière pour que l'on puisse traiter les articles. Je ne vais pas revenir sur les différents commentaires, puisque les amendements ont été annoncés et que la discussion aura lieu durant leur examen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Modification principale : loi sur le Grand Conseil (LGC)

Art. 3 al. 1 let. c

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Avec Hubert Dafflon, nous avons déposé un amendement afin de modifier la composition du Bureau pour enlever la présence des scrutateurs et laisser la présence du président ou de la présidente des scrutateurs, que le projet de loi a institutionnalisé et qui aurait une voix consultative. Le but de garder cette personne est de faire le lien entre le travail des scrutateurs et l'organisation de la séance par le Bureau. La voix consultative est pour éviter qu'il y ait des distorsions de majorité en fonction de qui est président des scrutateurs.

Le but de cet amendement est de faire trancher par le Grand Conseil la question assez récurrente de la présence des scrutateurs dans la composition du Bureau. Il me semble que dans le projet de loi de la commission ils avaient été enlevés et ils ont ensuite été réintroduits. Dans la prise de position de la consultation du Bureau, le Bureau avait soutenu l'idée d'enlever les scrutateurs. Cela fait dix ans que je suis au Grand Conseil et cela fait dix ans que ce sont des discussions qui ont lieu au Grand Conseil. C'est une question délicate, parce que cela viserait à enlever des collègues appréciés, estimés et compétents d'un organe, mais ce n'est pas cela qui doit dicter notre choix. Notre choix doit être dicté par la seule question de la bonne composition pour une bonne efficacité du travail du Bureau. Par expérience, vous avez tous siégé dans des conseils communaux, dans des comités, lorsqu'on a une composition de plus de dix personnes, cela devient compliqué. La composition du Bureau actuellement est de quatorze personnes. C'est assez lourd. Lorsqu'il y a encore la chancelière qui vient, le personnel du Grand Conseil, la secrétaire générale, on a vite quinze à seize personnes. Cela fait une grande composition, qui fait par définition que les séances durent des fois un peu trop longtemps. Cela n'amène pas une plus-value suffisante.

Comparaison n'est pas raison, mais j'ai quand même demandé à M. Reto Schmid la situation dans les autres cantons. Dans tous les cantons romands, les scrutateurs ne font pas partie du Bureau, à Berne non plus. La situation fribourgeoise est plutôt une exception. Cela a quand même un coût. La proposition ferait une économie d'environ 10 000 frs par année, même si ce n'est pas cela qui doit dicter notre décision. Dans cette loi, on a engendré de nouveaux frais pour le canton. On doit toujours regarder s'il n'y a pas la possibilité de faire l'une ou l'autre économie.

Voilà les arguments en faveur de cet amendement. J'en ai entendu d'autres pour maintenir les scrutateurs qui sont aussi valables. L'idée principale est plutôt la composition maximale qu'un Bureau devrait avoir.

Dernière chose, j'aimerais quand même rappeler les compétences du Bureau. Le Bureau est un organe essentiellement organisationnel, beaucoup moins politique que la Commission des finances et de gestion, qui doit traiter un nombre important de dossiers complexes et il se justifie là d'être nombreux. Pour organiser la session et savoir quel objet sera traité avant quel autre objet, une composition à huit, avec les chefs de groupe et la présidence, c'est à mon avis amplement suffisant.

Je vous invite donc à accepter cet amendement.

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette question a été largement débattue. Comme cela a déjà été dit, il y a eu un oui, puis un non, et ensuite la proposition finale de la commission est de garder les scrutateurs actuels dans le cadre de la composition du Bureau.

Bien évidemment, on peut dire que la composition est lourde, qu'il y a beaucoup de discussions. J'aimerais simplement que l'on n'oublie pas que le Bureau prépare toutes les affaires dont nous aller traiter ici dans notre parlement. Plus il y a d'avis, plus il y a d'échanges et à mon avis c'est comme cela qu'un parlement doit fonctionner. Vouloir réduire la préparation à un ou une rapporteur-e pour sept personnes, je pense que vous avez tous certainement déjà fait l'expérience, lorsque quelqu'un

rapporte ce n'est pas la même que si vous avez assisté à la séance en plein pour pouvoir évaluer les dossiers qui seront traités durant la session au Grand Conseil.

Je vous demande de suivre l'avis de la commission et de refuser cet amendement.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Lors de la consultation sur l'avant-projet de loi, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux avait aussi émis cette idée de supprimer les scrutateurs dans le Bureau et cela pour le même motif que celui évoqué par mon collègue de l'UDC, à savoir l'efficacité. L'efficacité est un thème qui est très cher au PLR comme vous le savez. Pourquoi voulait-on cette efficacité? On savait qu'à cette époque le Bureau connaissait des dysfonctionnements. Or, depuis, je dois dire pour assister au Bureau depuis le mois de janvier, je vois que c'est une équipe qui est très efficace, que les scrutateurs apportent aussi des éléments intéressants, et je trouverais dommage que, simplement parce qu'une fois des personnes ont mal fonctionné, on crée la forme des institutions. C'est une erreur. On crée des institutions d'après les principes auxquels on croit. Les principes auxquels on croit sont les échanges. On n'est pas intelligent tout seul. On est plus intelligent lorsqu'on communique, on échange, et c'est ce que j'ai vu. Les bonnes idées ne sont pas réservées aux chefs de groupe. On irait au contraire peut-être plus vite, mais aller plus vite ne veut pas dire que l'on est meilleur. C'est pour cela que le PLR est revenu sur sa première prise de position et estime que les scrutateurs ont leur rôle à jouer au sein du Bureau.

Quant à dire que le Bureau ne prend que des décisions organiques, excusez-moi, Monsieur Kolly, mais je pense que vous avez une certaine expérience pour savoir que suivant quand va passer un objet, cela peut faire toute la différence. Si vous voulez faire accepter un objet ou non, cela a aussi un rôle politique.

Si un scrutateur dysfonctionne, je pense que les chefs de groupes sont assez grands pour le remettre en place. Si vous avez de la peine, je peux vous montrer comment on fait, cela fonctionne.

Et finalement, si être scrutateur est de passer simplement avec les urnes — c'est sympa, on leur dit bonjour — je trouve que la tâche n'est pas suffisamment gratifiée. En faisant partie du Bureau, on peut participer aux décisions.

Enfin, grâce aux scrutateurs, quand vous revenez dans votre groupe et que vous faites état de ce qu'il s'est passé, vous êtes aussi soutenus par les scrutateurs qui ont participé à ces décisions.

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc de garder le texte tel qu'il est proposé par la commission.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Pour une fois, je souscris au nom du groupe socialiste à 99% aux propos de notre collègue députée M^{me} de Weck du PLR. Le 1% qui manque est que, à titre personnel en tout cas, je ne donne pas de leçons à d'autres chefs de groupes ou d'autres collègues députés sur la manière il faudrait gérer ses collègues.

Cela étant dit, notre groupe va soutenir également la position de la commission. On a ici l'exemple type des discussions que nous avons déjà eues en commission et au groupe de travail. On a ici un compromis même si les votes ont été différents en fonction des discussions.

Un élément supplémentaire par rapport à tout ce qui a été évoqué par notre collègue de Weck est que la version du Grand Conseil est un tout. Argument bien connu, si on enlève un élément, tout est modifié. C'est particulièrement le cas ici, puisque, contrairement à ce qui a été dit, le Bureau a justement pas mal de compétences et on lui donne ici des compétences en plus. Il y a d'autres amendements qui ont été déposés. Si tous les amendements passent, vous maintenez typiquement la compétence auprès du Bureau pour instaurer des commissions qui sont nouvellement dénommées thématiques mais qu'on connaît déjà actuellement. J'y reviendra lorsqu'on aura le débat sur cet amendement. Cette compétence resterait au Bureau et tout à coup ce sont les cinq chefs de groupe plus les deux vice-présidents et le président qui décident si oui ou non il y a une commission thématique qui est mise en place ou non.

On a ici un paquet qui nous est soumis, raison pour laquelle je vous invite au nom du groupe socialiste à refuser cet amendement et à soutenir la version de la commission.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens comme co-auteur, avec M. Kolly, de cet amendement.

Comme cela a été aussi dit par M^{me} de Weck, dans le cadre de la consultation, plusieurs partis dont le PLR, le Centre et aussi le Bureau avaient préavisé très favorablement la proposition. On a fait un peu des allées et venues par rapport à la composition. C'est le débat d'une commission. Finalement, la commission a décidé de renoncer à cette suppression pour la représentativité. Or, la représentativité, si vous enlevez tous les scrutateurs sauf le président ou la présidente, elle est maintenue. Aujourd'hui, le Bureau est composé de quatorze personnes. Ce qu'on demande est d'aller à neuf personnes. Pourquoi cela? Dans le concret, par rapport au COVID, ce n'est pas les dysfonctionnements dont vous parlez, Madame de Weck. Là, vous pensez au problème du dépouillement qu'il y avait eu. Au niveau du Bureau, des travaux avec les scrutateurs, cela s'est toujours très bien passé. Il n'y a donc pas de dysfonctionnement avec les scrutateurs au niveau du Bureau. C'était dans le cadre du dépouillement. C'est une vieille histoire, qui a été d'ailleurs réglée. Maintenant, pendant le COVID, nous avons très vite remarqué qu'il fallait agir rapidement, de manière efficace et intensément. Automatiquement, on s'est réunis maintes fois, plusieurs fois par semaine,

le Bureau restreint avec les cinq chefs de groupe et les trois personnes de la présidence. On a pu comme cela passer le cap. Je vous garantis que cet hiver on aura le même cas de figure par rapport à l'énergie. On nous demandera encore une fois d'agir rapidement et efficacement. C'est uniquement cela que nous disons.

Il y a un point qui n'a pas été évoqué. Dans cet amendement, on dit que le président ou la présidente est présente avec voix consultative. Elle sera présente au Bureau. On n'enlève pas tous les scrutateurs et dans ce sens-là c'est une mesure à mon avis d'efficacité. C'est une mesure qui se base sur la pratique réelle et qui nous amène à vous dire qu'on pense avoir là une solution pondérée et acceptable. J'ai quand même aussi une pensée pour les scrutateurs. On en a parlé, il ne faut pas dévaloriser la fonction. On doit peut-être discuter ce point-là, je suis d'accord. Pour le reste, pour l'efficacité, pour le rendement du Bureau, cet amendement va exactement dans la bonne direction et je vous demande de le soutenir.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je suis à 99% d'accord avec ce que vient de dire mon préopinant. Le 1% restant porte sur la manière dont il s'est exprimé.

Effectivement, après avoir fonctionné pendant seize ans comme membre du Bureau, j'ai pu me rendre compte aussi que, dans des situations difficiles, dans des situations où il était nécessaire de pouvoir prendre un certain nombre de décisions, où il fallait travailler d'une manière un peu plus approfondie certains sujets, je pense ici notamment à quelque chose dont nous avons discuté hier concernant toute la rénovation de l'Hôtel cantonal, cela a été fait en groupe d'accompagnement avec le Bureau mais sans les scrutateurs, parce que cela faisait trop de monde. Quand il y a des décisions urgentes à prendre, je crois que le fonctionnement à neuf est nettement plus efficace.

Par rapport à la diversité des prises de position dont parle M^{me} de Weck, je dois pouvoir vous dire que pour avoir fonctionné de très nombreuses années, je n'ai pratiquement jamais vu un scrutateur qui venait avec un avis différent du chef de groupe à côté duquel il était assis. Cela veut dire que certains blocs étaient renforcés, qu'il y avait des questions de nombres de voix. Cela n'a pas souvent amené des éléments supplémentaires qui enrichissaient la discussion et qui amélioraient la capacité du Bureau à pouvoir organiser tout le travail du Grand Conseil.

C'est la raison pour laquelle à titre personnel je soutiendrai cet amendement.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'ai pris note des explications de M^{me} de Weck par rapport au revirement du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je pense que celui-ci s'explique peut-être par d'autres raisons un peu plus arithmétiques et sous-jacentes. En ce sens, je pense que cette décision ne doit pas être prise en fonction de la situation actuelle et des avantages et désavantages numériques qui pourraient être donnés à l'un ou l'autre groupe. Je salue la prise de position du député Moussa, qui a donné des arguments très pertinents et justes. Par contre, j'aimerais interpeler M^{me} de Weck, qui a dit que l'enlèvement des scrutateurs du Bureau était dû à des dysfonctionnements. J'ai siégé dans ce Bureau, les collègues Mauron et Rey aussi, il n'y a jamais eu de dysfonctionnement du Bureau. Il y a eu un couac, cela a été rappelé, au niveau des scrutateurs, mais le Bureau fonctionnait très bien et j'aimerais savoir de quoi l'on parle lorsqu'on accuse l'ancien Bureau de dysfonctionnements.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Merci pour tous vos avis et arguments. Je relèverai juste que ce qui me navre est que la proposition de ce jour résulte d'une situation particulière qui était due au COVID. J'entends bien les arguments de chacun. Il a été dit que pendant le COVID on a pu vite faire sans les scrutateurs, cela a été plus rapide et cela vient d'être répété par mon collègue Rey, qui dit que pour le bâtiment cela a été plus rapide parce qu'on a pas pris les scrutateurs. Je ne vous cache pas que cela m'interpelle vraiment. Il faut savoir quels sont les vrais objectifs d'un parlement. Le Bureau qui doit préparer la session, il a intérêt à mon avis d'être plus étayé pour permettre d'avoir une assise complète pour rejaillir dans les différents groupes. C'est un point qui me paraît important.

D'autre part, j'aimerais relever aussi que rien n'empêche le Bureau de créer des délégations. Par exemple, pour le bâtiment, il pourrait dire que les chefs de groupe y vont et tous les autres sont d'accord. Pour moi, c'est un peu réducteur de vouloir enlever les scrutateurs. Je pense qu'ils ont un rôle important au sein du Bureau. Comme mon collègue Elias Moussa l'a relevé, on donne dans le cadre de cette loi plus de prérogatives au Bureau. Je pense que cela devrait être aussi entendu.

Je vous demande donc de refuser cet amendement et de suivre le projet de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il s'agit ici du fonctionnement interne au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ne s'est pas déterminé.

A titre personnel, j'ai bien évidemment un avis. Vu la séparation des pouvoirs, je ferai l'exercice très difficile de ne pas le divulguer.

> Au vote, la proposition de MM. Kolly et Dafflon, opposée à la proposition initiale de la commission, est refusée par 53 voix contre 45 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de MM. Kolly et Dafflon : Total 45

Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 53

Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP)

Se sont abstenus : Total 2

Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP)

> Adopté selon la version initiale de la commission.

Art. 4 al. 3

Berset Solange (PS/SP, SC). Dans cet article 4 al.3, les lettres g à j sont ajoutées.

- > La lettre g propose que ce soit le Bureau qui veille au respect des délais de traitement des affaires par les commissions. C'est effectivement une adaptation de la pratique actuelle.
- > La lettre h veut clarifier l'organe compétent pour décider de la délégation cantonale entendue au Parlement fédéral en cas de dépôt d'une initiative cantonale. Encore une fois, la compétence est donnée au Bureau pour inviter sans obliger le Conseil d'Etat à se joindre à ladite délégation.
- > La lettre i donne compétence au Bureau aussi de réglementer au moyen de directives le fonctionnement du collège des scrutateurs.
- > La lettre j donne la compétence au Bureau d'élaborer des projets législatifs dans les domaines qui relèvent de sa compétence, sans devoir au préalable déposer une initiative parlementaire.
- > Adopté.

Art. 5 al. 2 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article est simplement complété en prévoyant que les règles sur les séances en visioconférence pour le fonctionnement des commissions s'appliquent par analogie au Bureau.

> Adopté.

Art. 10 al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe de travail s'est penché de manière approfondie sur l'organisation du travail en commission parlementaire. Actuellement, nous avons des commissions appelées "commissions spécialisées" telles celle des routes et cours d'eau. Le projet à l'alinéa 2 propose de les remplacer par des commissions thématiques. Ceci permettrait, après discussion et analyse, un travail plus approfondi et un meilleur suivi des dossiers, une planification à plus long terme des séances sur une matière spécifique — cela pourrait être la santé, la formation. La proposition est de les instaurer via une ordonnance parlementaire, qui devra être votée par notre Grand Conseil. Il faut préciser que la loi permet cette possibilité mais ne l'impose pas. C'est plutôt pour aller vers le futur et avoir un instrument supplémentaire le cas échéant.

L'alinéa 3 quant à lui traite des commissions désormais appelées "ad hoc", c'est-à-dire destinées expressément à l'usage qu'on leur donne. Leur fonctionnement n'est pas modifié.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'était positionné en regrettant le fait que le député généraliste pourrait disparaître. Il s'inquiétait des problèmes d'agenda et de multiplication des séances. Je ne vais pas intervenir dans le débat, mais ces commissions thématiques devraient être prononcées avec une certaine parcimonie. C'est le vœu du Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Vous l'avez entendu, M^{me} Savary l'a annoncé, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne souhaite pas la création de telles commissions thématiques. Cette position résulte d'une réflexion approfondie sur le travail de notre Grand Conseil et celui des députés. S'il est logique que le Parlement fédéral jouisse de telles commissions, c'est l'exemple que l'on nous met en avant, il faut reconnaître que les sujets traités par notre parlement sont moins nombreux et moins complexes, puisque le cadre est souvent déjà prédéterminé par la législation fédérale. Les domaines qui ne sont plus que de la compétence cantonale se réduisent comme peau de chagrin, le Parlement fédéral ayant une fâcheuse tendance centralisatrice qui va à l'encontre des principes de notre Confédération. Cet élément mis à part, il ne suffit pas que l'exemple vienne d'en haut pour qu'il soit suivi. Les thèmes qui relèvent directement du rôle du Grand Conseil, donc le fonctionnement de notre démocratie, sont déjà traités par des commissions permanentes. Je pense à la Commission des finances et de gestion, à la Commission de justice, à la Commission des naturalisations, des grâces et des pétitions. Pour ces sujets, il est normal qu'ils soient traités par les mêmes députés, car des pratiques s'établissent, pratiques indispensables pour les relations entre le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ou la Justice, soit les trois pouvoirs qui font notre démocratie.

Les commissions thématiques qui seraient mises en place traiteraient de sujets qui relèvent de notre société, à savoir le social, les écoles ou l'énergie. Ce ne seront donc pas des tâches propres à notre Grand Conseil. Ces commissions n'auront pas de pratiques à mettre en place pour le bon fonctionnement de notre canton. Les membres de telles commissions thématiques ne feront que développer leur propre avis, qui n'est pas forcément celui de leur groupe. Or, les connaissances en ces matières sont réparties parmi d'autres députés, qui ne pourront jamais en faire part dans la commission thématique mais seulement dans leur groupe. Cela ne peut créer que des tensions et des frustrations. Ces sentiments seront exacerbés par le fait que les membres des commissions thématiques auront des liens particuliers avec l'administration, qui devra communiquer mieux et plus avec les membres de ces commissions qu'avec les autres. Cela se constate au niveau fédéral, où ce sont toujours les mêmes parlementaires qui sont amenés à s'exprimer sur certains sujets à cause de leur appartenance à telle ou telle commission. En créant ces petits groupes de députés, qui se sentiront vite des experts, on se prive des connaissances des autres députés, ce qui est regrettable. Il en résultera une diminution du nombre de commissions ad hoc. Cela engendrera certainement une frustration pour les députés qui ne siégeront dans aucune commission permanente et seront moins appelés à siéger dans une commission ad hoc.

Quant à la subtilité de laisser au Grand Conseil la possibilité de créer de telles commissions, cela ne change rien au fond, soit la non-nécessité de telles commissions.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux estime que le maintien des commissions ad hoc offre à chaque député la possibilité de jouer pleinement son rôle de député et de contribuer à la diversité du débat démocratique. C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cet amendement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Fort heureusement, les choses sont de nouveau en ordre. Au nom du groupe socialiste, je peux vous annoncer que nous sommes en total désaccord avec le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux sur ce sujet.

Je pense que certains collègues ont pu imaginer que j'allais intervenir de cette manière-là. Pourquoi? D'une part, la modification que vous propose la commission se situe au niveau purement linguistique. Au lieu de parler de commissions spécialisées, ce qui est le cas dans la loi actuelle sur le Grand Conseil, on change le mot "spécialisés" en "thématiques". Je ne pensais pas que cette modification pouvait effrayer à ce point-là.

La deuxième modification par rapport à la situation actuelle est la question de la compétence d'instaurer ces commissions. La loi actuelle prévoit que cette compétence réside auprès du Bureau et la loi modifiée vous propose de donner cette compétence au plénum, à l'entier du Grand Conseil, puisque les commissions thématiques sont instaurées par voie d'une ordonnance parlementaire et que l'ordonnance parlementaire est adoptée et votée par le Grand Conseil. Ce que vous propose la commission est que finalement c'est le Grand Conseil qui décide s'il y a une, deux, trois ou vingt-cinq commissions thématiques, ou zéro. Le Grand Conseil va décider. C'est cela la grande révolution par rapport à la situation actuelle. Actuellement, les mêmes commissions sont instaurées par le Bureau en les appelant simplement commissions spécialisées. On en connaît une, la Commission des routes et cours d'eau, qui est exactement une telle commission. C'est assez étonnant de constater la ferveur avec laquelle ces commissions thématiques sont combattues, sachant en plus que beaucoup de cantons les connaissent et connaissent le fonctionnement de celles-ci. Ce n'est pas quelque chose de complètement nouveau.

Par rapport à la crainte qui a été exprimée au sujet de députés de première ou deuxième classe et que le système actuel serait beaucoup mieux, je me permets tout de même de souligner que le système des commissions qui seront nouvellement appées ad hoc, donc qu'on instaure une fois pour traiter un objet et après on les dissout, c'est très bien et le projet actuel les prévoit toujours. On n'enlève rien. On ajoute simplement quelque chose. La difficulté que nous avons constatée est qu'un critère est prédominant dans la composition de ces commissions ad hoc et ce n'est pas l'âge, pas la provenance régionale, pas les compétences, c'est la disponibilité. On ne connaît pas préalablement les dates auxquelles ces commissions vont siéger. Evidemment, les gens s'inscrivent d'abord, s'annoncent, et on a eu beaucoup de cas où la commission qui a été instaurée préalablement a dû être modifiée, puisque la date qui a été choisie pour siéger ne convenait pas aux personnes qui étaient peut-être les plus intéressées ou qui s'étaient annoncées en premier lieu. C'est cela qu'on aimerait changer avec cette modification. Ce que le commissaire du gouvernement estime être un défaut, à savoir avoir plus de séances, en réalité, c'est pour le fonctionnement des députés que nous sommes un avantage, c'est qu'on connaît plus précisément la date des séances.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je dois dire que, quand j'ai vu la première version avec ces commissions thématiques, j'étais aussi mitigée. Par contre, le projet qui nous a été présenté maintenant montre qu'il y a véritablement assez de garde-fous pour ne pas en faire un usage accru. C'est vraiment le Parlement et le Bureau qui décident quelle commission doit se mettre en place et pour quelle durée. Dans ce cas-là, on a des thématiques telle que la santé aujourd'hui où on doit systématiquement être renommé. On est pratiquement toujours les mêmes et on perd un temps fou alors qu'on pourrait être beaucoup plus efficaces si on avait une commission pour une certaine durée. Aujourd'hui, on vit un moment de crise par rapport à des décisions que l'on doit prendre et on pourrait là siéger d'une manière beaucoup plus efficace.

On a la Commission des routes qui existe. C'est une commission spécialisée. Dans le cas où l'on supprime cet article sur les commissions thématiques, cela veut dire que la commission spécialisée disparaît. Elle n'est aujourd'hui dans aucun article de loi. Cela veut dire que la Commission des routes, qui serait une commission spécialisée, n'existerait plus. J'ai aussi là besoin d'avoir une réponse parce que le terme "commission spécialisée" n'existe plus dans la loi actuelle.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je souhaite soutenir avec toute mon énergie la mise en place de ces commissions thématiques. C'est un élément innovateur. Je disais en introduction qu'il n'y a pas grand-chose d'innovateur. On a bientôt cette loi, mais on n'a pas amené grand-chose et je crois cette notion amène quelque chose.

Il n'est pas juste, Madame de Weck, de dire que ce n'est qu'au niveau des instances fédérales qu'il existe de telles commissions. Je rappellerai que dans la plupart ou dans beaucoup de cantons, il existe non pas des commissions dites thématiques mais des commissions dites départementales, qui sont des commissions permanentes. Les députés de tels cantons se répartissent entre le nombre de départements qu'il y a. Il y a la commission évidemment santé et social, la commission du domaine des finances, la commission du domaine de la justice, de la police. C'est quelque chose qui était intéressant, qui a été discuté au niveau de la commission. Pour un certain nombre de raisons, nous avons trouvé que c'était un changement trop important et qu'il y avait aussi un certain nombre d'inconvénients. Entre parenthèses, Fribourg les a introduit il y a un certain nombre d'années, ces commissions par département, pour les supprimer quelques mois après. Elles n'ont donc pratiquement jamais siégé.

Ces commissions thématiques, vous dites que cela va créer deux sortes de députés. Soyons objectifs, cette situation est déjà là aujourd'hui. Les députés qui ont des fonctions dans le Bureau du Grand Conseil, dans la Commission des finances et de gestion et notamment dans la Commission de justice, ont des responsabilités que n'ont pas des députés qui siègent dans des commissions ad hoc. Je crois que c'est faire un tri entre les différents domaines en accordant plus d'importance aux finances, à la justice, aux naturalisations, qu'à d'autres sujets qui sont fondamentaux comme le social, l'environnement, la santé. Dans ce sens, ces commissions thématiques permettent de redonner un certain équilibre, de redonner de la valeur à des domaines

qui sont traités régulièrement par le Grand Conseil et qui doivent préoccuper le Grand Conseil. Je crois que le seul enjeu qu'il y a pour avoir une certaine égalité entre les députés est que justement chaque député puisse dans une commission qui a une importance faire valoir ses compétences, ses compétences professionnelles ou humaines. Cela donnera beaucoup plus de diversité dans les compétences. C'est la raison pour laquelle c'est une innovation. Le garde-fou y est. C'est le Grand Conseil qui va les nommer et elles ne sont pas instituées d'ores et déjà avec la loi. Il n'y a pas besoin d'en avoir peur et elles amènent un réel plus en termes de compétences et de gestion de dossiers.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Excusez-moi de reprendre la parole mais j'aimerais corriger deux faits dits par M^{me} Loetscher. Actuellement, c'est le Bureau qui nomme ces commissions, contrairement à ce que vous avez dit. Ce n'est pas le Grand Conseil. Et surtout, la Commission des routes ne disparaîtrait pas. Ce serait simplement le statu quo. Elle continuerait à exister et elle a été nommée par le Bureau pour une certaine durée et elle serait renommée. La Commission des routes ne disparaît donc pas.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). J'aimerais ajouter quelque chose aussi par rapport à l'intervention de notre collègue Anne Meyer-Loetscher, qui était très pertinente. La commission propose de modifier l'alinéa 2 de l'article 10 avec l'instauration des commissions thématiques et à l'alinéa 3, il y a l'instauration des commissions ad hoc, donc de celles dénommées actuellement commissions ordinaires. Elles sont instaurées pour l'examen d'un objet bien précis. Or, si on supprime l'article 10 al.2 du projet qui nous est soumis, cela ne veut pas dire automatiquement que l'article 10 al.2 tel qu'on le connaît actuellement est maintenu. Il vous faut être clair à ce niveau-là pour qu'on soit au clair que vous souhaitez du coup que les commissions ordinaires soient maintenues. Sinon, on a un article 10 al.2 qui nous parle des commissions ordinaires et un article 10 al.3 qui nous parle des commissions ad hoc, qui sont exactement la même chose. Il faudra quand même clarifier ce point-là avec les auteurs de l'amendement.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Je vais juste intervenir sur les propos qui ont été tenus précédemment. M. Benoît Rey a nettement laissé entendre qu'il doit y avoir une égalité entre les domaines, donc sous-entendu que ces commissions thématiques reviendront certainement sur le sujet et cela rejoint les propos de M. Moussa. C'est une image qu'il a utilisée en parlant de dix à vingt propositions. Ce ne sera certainement pas vingt, on est bien d'accord. Cela veut dire que l'on va se retrouver dans ce plénum où on fera le même exercice de discuter pendant des heures pour des commissions thématiques alors qu'on a d'autres objets qui existent à présent et qui fonctionnent très bien. C'est la raison pour laquelle je vous demanderais de soutenir cet amendement.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je n'avais pas prévu d'intervenir. Mon lien d'intérêt: je suis président de la Commission des finances et de gestion et je vais m'opposer à l'instauration de commissions thématiques pour deux raisons.

Aujourd'hui, nous avons parlé de disponibilité. Du fait de l'instauration de commissions thématiques, c'est clair pour moi que cela va empêcher de nombreux députés de faire partie d'une commission thématique parce qu'ils ne pourront pas garantir une disponibilité suffisante. L'autre raison est qu'on parle de spécialisation au niveau de la Commission des finances et de gestion. Ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas que des financiers ou des comptables. Nous avons des gens qui viennent d'activités différentes, qui ont des compétences différentes et lorsque vous instaurez des commissions thématiques, vous n'aurez plus que des spécialistes. Des fois, il faut avoir des regards extérieurs. Il faut avoir des gens qui donnent un coup de pied où il faut pour faire évoluer les choses et réfléchir différemment. Pour toutes ces raisons, je vais m'opposer à l'instauration de commissions thématiques.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). J'aimerais réagir à ce qu'a dit M. Moussa. Effectivement, nous aurions dû mettre dans notre amendement à côté de l'article 10 al.2 "modifié". Vous auriez ainsi compris que l'on demande la modification du texte tel qu'il ressort du travail de la commission. Pour nous, il est évident que l'on revient au texte précédent. Lisez-le comme suppression du texte voulu par la commission et on revient au texte ad hoc de la loi actuelle.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). J'ai une formation de paysan mais j'ai quand même un problème avec le nombre de députés à ces commissions thématiques.

J'étais membre de la commission durant une partie de l'élaboration de ce projet. Si on part sur huit commissions thématiques avec en moyenne 11 députés, cela fait 88 députés. A cela vous ajoutez les membres de la Commission des finances et de gestion, Commission de justice, etc. On arrive à bien plus que 110 députés. Automatiquement, des membres qui siègent actuellement dans une commission obligatoire siégeront dans ces commissions thématiques. Mon problème par rapport à cela est que si on met une commission thématique de construction par exemple, ou une commission thématique du social qui siégera très régulièrement, on va arriver à quoi? Des députés qui, tant mieux pour eux, auront plus de temps, siégeront peut-être à la Commission des finances et de gestion et dans une voire deux de ces commissions. On arrivera à quelque chose auquel je m'oppose, c'est à des députés qui sont quasiment semi-professionnels. Pour moi, cela ferait perdre le fond de milice que nous avons dans ce Grand Conseil.

Pour ces raisons, je vous demanderais d'accepter cet amendement.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel.

Je suis d'accord à 100% avec Benoît Rey. Je suis aussi d'accord avec Elias Moussa et Anne Meyer-Loetscher. Sur le fond, les commissions thématiques sont une bonne chose. Il faut aller dans cette direction et nous serons tous gagnants à terme. On doit seulement faire attention que chaque député, si on devait encore supprimer les suppléances, ait quand même une fonction importante à jouer dans notre parlement. C'est hyper-important à mon avis. Par contre, Madame de Weck, si on lit exactement la chose, on a aujourd'hui les commissions spécialisées dans l'alinéa 3. Pour l'alinéa 3 du nouveau projet, c'est justement les commissions ad hoc. Il faut donc marquer "modifié" mais vous devez aussi garder cela, parce que sinon on a effectivement, comme cela a été dit par les préopinants, plus les commissions spécialisées. Au niveau formel et légistique, l'alinéa 3 actuel dans la loi disparaîtrait vu qu'on le remplace dans le projet par les commissions ad hoc. Soyez prudent par rapport à la forme. Et sur le fond, je maintiens parfaitement que les commissions thématiques font tout leur sens. Nous allons gagner en efficacité. Soyons prudents par contre concernant les compétences des députés et aussi le plaisir qu'ils ont d'être députés. Je pense que c'est important de maintenir le principe des suppléants.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Merci pour tous ces échanges. On voit que les décisions ne sont jamais faciles à prendre par rapport à des arguments qui vont dans un sens ou dans un autre.

J'aimerais peut-être rappeler par rapport à certaines choses qui ont été dites. Quand on parle de lien particulier avec l'administration, c'est déjà le fait avec la Commission des finances et de gestion. Ils sont systématiquement en contact avec les gens de l'administration. Je ne comprends pas qu'on oppose ces choses. C'est déjà existant.

Ensuite, quand on parle de disponibilité insuffisante, pour moi c'est une évidence qu'on aura des dates avant. On est pas obligé de faire des séances comme la Commission des finances et de gestion deux fois par semaine, ou les naturalisations. Je pense que c'est la vision des choses et surtout l'organisation qui peut être très différente.

On suppose des nombres de commissions thématiques déjà aujourd'hui. Pour moi ce n'est pas juste, puisqu'il nous appartiendra de décider si on en veut une, surtout quelle compétence on donne, quelles tâches. On peut aussi limiter la durée de la commission. Cela laisse beaucoup de souplesse dans le cadre de ces créations de commissions thématiques.

J'aimerais peut-être dire aussi dire que si la suppression de l'alinéa 2 devient effective, la suppression du 3 est obligatoire, parce qu'ils sont liés. C'est l'article 10 qui resterait dans sa version actuelle. Je dois dire aussi que si cet article est supprimé, il y a beaucoup d'autres articles de la loi qui devrait être modifiés. Ceci par souci de transparence et d'information préalable.

Pour terminer, c'est un nouvel instrument qui serait à disposition du Grand Conseil si le besoin devait s'en faire ressentir. Il ne s'agit pas de faire autre chose. N'oublions pas que c'est un instrument de travail pour nous et que la loi doit répondre aussi pour de futurs besoins d'une éventuelle nouvelle organisation de travail. Je vous invite à soutenir ce projet selon la proposition de la commission parlementaire et de rejeter l'amendement.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas me prononcer sur le fond. Je veux juste préciser par rapport à la remarque de M. Moussa.

Pour le Conseil d'Etat, la difficulté par rapport à l'agenda est qu'aujourd'hui, si je regarde mon agenda — j'ai fait un bref sondage —, j'ai déjà quatre cents rendez-vous programmés en 2023. J'en ai onze pour la Commission des affaires extérieures et je n'ai jamais siégé. Si cela se multiplie, vous comprendrez et là je demanderai une certaine compréhension que ce sera pour nous très compliqué de libérer systématiquement toutes les dates de toutes les commissions thématiques pour l'année suivante.

> Au vote, la proposition de M^{me} de Weck et de M. Mesot, opposée à la proposition initiale de la commission, est acceptée par 53 voix contre 45 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} de Weck et de M. Mesot : Total 53

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB),

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 45

Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB)

Se sont abstenus : Total 2

Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte)

> Modifié selon la proposition de M^{me} de Weck et de M. Mesot.

Art. 11a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Force est de constater qu'avec le statut de milicien-ne du ou de la député-e, il n'est pas toujours possible de participer à certaines séances. Faciliter la possibilité pour les député-e-s de participer aux séances de commissions est un thème que le groupe de travail a largement partagé. La proposition de nommer des membres suppléant-e-s pour les commissions permanentes pourrait être une solution. Il s'agit de suppléant-e-s fixes, qui seraient nommé-e-s en même temps que les membres titulaires de la commission. Cela permet à un plus grand nombre de député-e-s d'être informé-e-s sur un dossier particulier. L'alinéa 1 permet un remplacement par un membre suppléant. L'alinéa 2 prévoit que chaque groupe dispose d'un ou d'une suppléant-e pour deux membres de commission mais au minimum un-e suppléant-e et la volonté est d'en limiter le nombre afin de limiter également la possibilité d'y faire recours. L'alinéa 4 ne permet pas cette possibilité pour la CFG.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Sur le fond, le Conseil d'Etat ne se prononce pas. Il relève juste le risque que les débats soient relancés chaque fois qu'un nouveau membre vient à la commission, ce qu'il faut essayer d'éviter.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Effectivement, avec le groupe UDC, le groupe PLR-PVL a déposé un amendement qui demande la suppression de cette nouveauté, non pas dans un esprit conservateur mais au contraire avec la fervente conviction qu'il s'agit d'une fausse bonne idée. Je peux concevoir que pour certains membres de commissions permanentes, il est parfois difficile d'assister à toutes les séances, même si celles-ci sont agendées au début de l'année. Des rendez-vous professionnels incontournables peuvent surgir dans l'agenda de façon inopinée et il est difficile de les renvoyer à une autre date. Pour répondre à ces situations exceptionnelles, même pour des avocats spécialisés dans des affaires pénales, la réponse donnée, soit de créer des suppléant-e-s, ne convient pas. Je prends pour exemple la Commission de justice, que je connais, car j'y ai siégé pendant 15 ans. Je crois avoir manqué une seule séance. Les membres de cette commission ont coutume de siéger avant les sessions, soit huit séances par an auxquelles s'ajoutent une ou deux séances pour des thèmes particuliers. Un-e suppléant-e ne devrait être appelé-e que pour un ou deux remplacements. Il ou elle n'a donc pas le temps d'apprendre les pratiques, les jurisprudences développées au cours des ans par la commission. Si cette personne siège plus, c'est qu'il y a un problème avec le membre ordinaire. Celui-ci devrait envisager de céder sa place. On invoque la situation du congé maternité. Or, même dans cette situation, vu la longueur du congé, le ou la suppléant-e ne remplacerait le membre

que deux fois au maximum. Preuve que les pratiques et les usages mis en place ne peuvent pas être ingérés facilement, la CFG ne veut pas de ce système de suppléant-e-s. Quant à la Commission des naturalisations, elle a des suppléant-e-s car elle siège toutes les semaines et dans ce cas, cela se justifie. Ce système continuerait, surtout si on accepte cet amendement. Quant aux commissions thématiques, nous l'avons vu, elles ne sont plus d'actualité. Le fait de ne pas avoir de suppléant-e-s motive les membres à être présent-e-s aux séances, ce qui est beaucoup mieux pour le travail que doit rendre la commission. Avoir un-e suppléant-e peut diminuer cette assiduité et rendre le travail moins efficace. Et maintenant, nous avons introduit les visioconférences. S'il est difficile à un-e président-e de venir en séance de commission, il ou elle peut recourir à la visioconférence, qui diminuera le temps perdu, car il n'y a pas le trajet, et il pourra y participer. Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter cet amendement.

Berset Solange (PS/SP, SC). Vous avez vu que la commission propose ces suppléant-e-s. Je vous ai expliqué le mode d'élection pour ces suppléant-e-s et pour l'instant, j'aimerais entendre les positions de chacun-e. Nous restons bien entendu sur la position de la commission.

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Notre amendement concerne également l'article 11, mais l'alinéa 4, dont nous demandons la suppression afin d'avoir une égalité de traitement entre toutes les commissions et donc ne pas stigmatiser une commission particulièrement. En effet, beaucoup d'entre elles ont également des sujets techniques qui nécessitent un suivi. Chaque groupe peut trouver en son sein des personnes qui ont des compétences afin de suppléer de manière efficace un-e collègue absent-e et ainsi assurer le suivi des dossiers financiers de cette commission. Cela assure également une relève qui sera déjà au courant des affaires de ladite commission pour une future législature ou si une place devenait vacante. De cette manière, la commission pourra également travailler de manière continue avec un effectif complet. Mais nous restons également, comme Madame de Weck, persuadés que ces suppléances doivent être exceptionnelles, car il nous semble évident que les personnes qui siègent dans les commissions parfois disputées ont à coeur de respecter leur engagement et les personnes qui les ont nommées.

Berset Solange (PS/SP, SC). La commission n'a pas été saisie de ce sujet. Comme je l'ai dit, nous avons fait ce questionnaire exploratoire et la CFG s'est prononcée fermement en faveur de cette dérogation.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Tout d'abord, je me permets de revenir sur un point de l'article 10, qu'on vient de voter, pour attirer votre attention sur le fait que notre Grand Conseil vient d'abolir les commissions spécialisées, puisque le résultat de la première lecture, c'est l'alinéa 2, donc la version en vigueur de la loi sur le Grand Conseil : "Les commissions ordinaires sont instituées par le Bureau pour examiner une affaire déterminée; elles sont dissoutes par l'accomplissement des missions qui leur ont été confiées." Il s'agit de la loi actuelle, à laquelle on est revenu avec votre amendement. Par contre, on a accepté la modification de l'alinéa 3, qui nous dit: "Des commissions ad hoc peuvent être instituées par le Bureau pour examiner une affaire déterminée." Donc, actuellement, nous connaissons des commissions ordinaires et des commissions ad hoc mais plus de commissions spécialisées selon le résultat de la première lecture. Je tiens à le signaler. Par rapport aux amendements liés aux suppléant-e-s, je me permets pour une fois de ne pas parler de moi mais de quelqu'un d'autre, qui vous donne les arguments en faveur des suppléances en commission. Vous trouvez dans ce livre deux ou trois pensées et notamment une en lien avec la RFFA et les discussions en CFG par rapport à cet objet et notamment l'imposition des dividendes. Que nous disent les pensées retranscrites dans ce livre? Apparemment, lors des séances de CFG, une députée manquait pour cause de congé maternité et l'auteur des pensées nous dit, je trouve cela un peu triste: "Les députés auraient dû avoir la présence d'esprit de renvoyer le vote et d'attendre qu'elle soit là." Ou encore, justement, que l'absence de la députée, verte en l'occurrence, a fait pencher la balance, donc le vote au sein de cette commission. J'évoque cet élément-là, puisque l'idée même d'instaurer les suppléances dans les commissions, c'est de garantir la représentativité politique des commissions. C'est là le but des suppléances. Il s'agit d'éviter que, pour des raisons et des motifs impératifs et justifiés logiquement, un ou deux députés ne soient empêchés de participer aux séances de commissions et qu'un vote d'une commission ne soit ainsi "biaisé", puisque la représentation politique n'est plus donnée, raison pour laquelle je vous invite vraiment à refuser ce premier amendement, donc à maintenir les suppléances afin de garantir la représentativité politique dans les commissions. C'est ça, le premier but. Le reste, la charge de travail, c'est une autre question, mais la représentativité politique, on devrait a priori - nous député-e-s, qui faisons de la politique - y être un peu sensibles. Je vous remercie donc de maintenir la suppléance au sein des commissions.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je vais prendre de la parole s'agissant spécifiquement de l'amendement de mes collègues Sudan et Gaillard au sujet de la CFG. C'est mon lien d'intérêt, je suis président de la Commission des finances et de gestion et je suis membre de cette commission depuis près de 10 ans. Je la connais donc assez bien. Nous essayons depuis longtemps d'améliorer le travail de cette commission en renforçant par exemple l'activité de gestion, en suivant un tableau de bord, soit 25 sujets que nous suivons actuellement en créant des sous-commissions, en collaborant davantage avec l'Inspection des finances sans compter le travail usuel - comptes, budgets, décrets, rapports d'activité. C'est vrai, c'est très exigeant. C'est un travail qui devient de plus en plus soutenu, qui exige une grande disponibilité des membres de la CFG. Je suis fier des membres de la CFG, qui sont très, très souvent là. Il y a un taux d'absentéisme qui est très, très faible. Par rapport

au débat de ce jour, on a été effectivement consultés par la commission parlementaire sur deux aspects: sur la scission, rejetée par la Commission après de longs débats, après avoir fait des comparaisons avec d'autres cantons, journées au vert, lors de la législation précédente, je n'y reviens pas, cela n'est pas repris ici. L'autre, c'est la suppléance. Donc, je l'ai dit, la CFG suit de nombreuses affaires sur une longue durée et cela est très important. Nous suivons des affaires depuis deux législatures, par exemple BlueFactory, l'HFR et bien d'autres. En ce sens, les membres de la CFG doivent avoir la disponibilité nécessaire et il appartient aux groupes et aux député-e-s membres de s'assurer d'être tout le temps là pour garantir un suivi très difficile. Il est difficile d'intégrer de nouveaux membres, même des suppléant-e-s. Lors de la dernière législature, il y a eu beaucoup de mutations à la CFG, ce fut un gros problème. Je pense que notre travail en a pâti. Il y a malheureusement eu un décès, des reconversions professionnelles, des gens qui ont quitté le Grand Conseil, etc. C'est clair que le travail de la CFG en a malheureusement un peu pâti. Je le regrette, mais je crois que l'on travaille au mieux. Je me mets à la place du ou de la suppléant-e qui intègre la CFG. C'est peut-être un cadeau empoisonné tant il est difficile d'arriver de temps en temps à une séance, peut-être trois ou quatre par année, alors qu'on suit certains dossiers depuis plusieurs années. Je dois admettre, je pense que mes collègues pourront le dire, c'est difficile pour les nouveaux membres de la CFG au début. Les premières séances sont difficiles pour eux malgré le fait qu'ils soient très compétents. C'est difficile d'intégrer cette Commission. Par rapport à tous ces événements, la CFG juge que le bénéfice d'une suppléance n'est pas prouvé et ils sont plutôt contre l'instauration d'une suppléance à une CFG. Fondamentalement et personnellement, je ne suis pas contre les suppléances au sens large, je ne pense pas que la CFG soit supérieure aux autres commissions. Chacune et chacun a un rôle à jouer dans ce parlement, qui est très important en étant en commission ou non. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur, mais la CFG est plutôt contre. Elle soutient par contre un élargissement à 15 membres. Je botte en touche par rapport à la remarque de M. Moussa. La réforme est passée ensuite au Grand Conseil, cela aurait pu tourner, puis elle a été acceptée par le peuple fribourgeois. C'est bien la démonstration que nous avons bien travaillé.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je pense que l'instauration des suppléances est un point fondamental et central de cette nouvelle loi. Il est important de trouver une solution qui soit pérenne à mon avis. Cela a été dit, je peux me l'imaginer, il faut être spécialiste, c'est mieux que cela soit toujours entre les mains des mêmes personnes. Mais personnellement, comme Elias Moussa, je pense qu'une absence peut biaiser un vote final et cela n'est pas correct. La représentativité des partis politiques lorsqu'il y a une suppléance est légalement garantie. Cela est un gros avantage. C'est le premier point. Deuxième avantage des suppléances, M^{me} de Weck, c'est que des gens pourront rentrer dans les commissions, apprendre, c'est vrai. Comme l'a dit M. Brodard, ce n'est pas évident d'entrer dans la CFG, mais donnons aussi la chance à des nouveaux et des nouvelles, à des jeunes, de venir dans des commissions, de faire leur apprentissage. Chacun ou chacune ici serait capable d'aller à la CFG, j'en suis parfaitement convaincu. C'est une question d'état d'esprit. Si nous sommes prêts ou prêtes à être député-e-s, nous sommes aussi prêts ou prêtes à être membres de la CFG. Je suis d'avis qu'il faut refuser l'amendement de Weck. Par contre, je suis d'accord avec l'amendement Gaillard et Sudan. Comme l'a dit M. Brodard, ils (les membres de la CFG) ne demandent pas à être mieux que les autres mais à être traités de la même manière que les autres. J'ai encore une remarque concernant M^{me} de Weck, qui dit que ce n'est pas si grave, car si cela devait coïncider chez un-e ou député-e, il ou elle aurait toujours la possibilité de faire la séance en visioconférence. Vous avez dit cela? Non, cela n'est pas comme ça: Tout le monde se réunit en présentiel ou tout le monde en visioconférence mais on ne peut pas choisir comme ça. C'est très clair dans la loi: c'est le président, les groupes, qui choisissent entre le présentiel et la visioconférence. Ceci est un point fondamental dans notre nouvelle loi. Il faut soutenir le principe de la suppléance et l'adapter au sens de l'amendement Gaillard.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je crois qu'il faut faire attention à ne pas faire des solutions casuelles différentes pour chaque sorte de commission. Nous avons discuté avant du Bureau du Grand Conseil, qui doit être considéré comme une commission permanente étant donné qu'il fonctionne pendant toute la législature et que toutes ses séances sont fixées à l'avance. Je vous rappelle simplement qu'au Bureau, les chef-fe-s de groupe peuvent se faire représenter. Nous avons déjà des suppléances à la Commission des naturalisations et au Bureau de manière à pouvoir se faire représenter. Or, ce sont des commissions qui nécessitent un certain nombre de connaissances. Pour cette raison, il est juste d'équilibrer les choses et je pense que créer cette solution de la suppléance est une excellente chose. J'ai encore une remarque. On dit que la personne ne sera pas à même d'agir. Elle sera à même d'agir dans le sens qu'elle est du même groupe que celui ou celle qu'elle supplée. Cela laisse des possibilités de maintenir cet équilibre. De plus, un remplacement se prépare. Je crois que nous sommes des personnes responsables. Chaque fois que par exemple, comme membre du Bureau, je ne pouvais pas être présent à une séance et que je demandais au vice-président ou à quelqu'un d'autre d'y aller à ma place, je m'y préparais, je regardais les ordres du jour, les sujets qui y figuraient. La personne n'allait pas sauter dans le vide sans savoir ce qu'elle avait à faire. Elle était tout à fait au courant des enjeux. Elle pouvait tout à fait assumer ce rôle. Je crois qu'il faut avoir une cohérence. Il faut que nous maintenions un principe de suppléance dans ces commissions permanentes. Je vous engage à suivre la proposition faite par la commission.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Eigentlich muss ich nicht mehr viel sagen nach meinen beiden Vorrednern.

Als eher junge Grossrätin möchte ich nur sagen, dass ich etwas konsterniert bin, wenn Personen sagen, es sind nicht Spezialisten in Kommissionen, wie Herr Brodard schon sagt, gleichzeitig misstraut man möglichen Stellvertretern. Ich bin ebenfalls der Meinung, ein Stellvertreter wird sich vorbereiten, wird sich mit der Person, die er vertritt, austauschen. Es ermöglicht zudem auch eine gewisse Zweisprachigkeit, eine gewisse unterschiedliche Repräsentation der Bezirke. Denken wir beispielsweise an eine Justizkommission: Wenn die Sozialdemokratische Fraktion Einsitz in die Justizkommission nimmt, und es geht vielleicht einmal um Sitze, die den See- oder Sensebezirk betreffen, wieso dann nicht den Stellvertreter schicken, der sich vielleicht dort besser auskennt?

Ich denke, es ist eine grosse Chance, gerade auch für jüngere Grossrätinnen und Grossräte, in eine gewisse Arbeit einzutreten. Wie gesagt, eine Mutterschaft kann einem Teil von uns hier im Saal passieren, es könnten ein Auslandsaufenthalt oder längere Ferien sein. Man kann sich das erlauben, ohne ein schlechtes Gewissen gegenüber der Fraktion zu haben, dass man die Stimme nicht repräsentieren kann. Man kann ein solches Amt trotzdem verantwortungsvoll ausführen. Ich denke, wir brauchen hier einen gewissen Schritt zur Flexibilität.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). J'interviens pour relativiser l'exemple cité par mon collègue Moussa, tiré des pensées d'un ancien conseiller d'Etat sur le pourcentage des dividendes retenus par la CFG et un vote où il manquait une personne. La CFG est une commission permanente. Elle prépare un projet, fait une proposition, qui a fait l'objet d'un vote, serré certes, mais c'est bien le Grand Conseil qui décide souverainement. D'ailleurs, dans l'exemple cité sur le pourcentage du dividende, le Grand Conseil n'a pas retenu le projet de la CFG. J'estime que le système fonctionne, même si, parfois, il y a des personnes absentes non remplacées en séance de commission.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). J'interviens en mon nom personnel. En ce qui me concerne, je suis plutôt favorable à la désignation de suppléant-e-s. On sait très bien que l'activité parlementaire est quelque chose d'assez et de plus en plus lourd. Les séances quelquefois se suivent et se multiplient et tout le monde n'a pas la possibilité d'assister à toutes les séances. Lorsqu'il y a des manques, il y a quelquefois des problèmes. Bien souvent, on m'a fait remarquer qu'il manquait tel-le ou tel-le député-e, ce qui a eu pour conséquence que les votes n'ont pas été suffisamment représentatifs. Ceci est une première remarque que je tiens à faire. Je tiens à en faire une deuxième, parce que ça m'est arrivé de siéger dans une commission qui a dû être renvoyée faute de combattants: il n'y avait pas le quorum en fait. Là, s'il y avait eu des suppléant-e-s, on aurait pu pallier cet inconvénient. En ce qui concerne la CFG, je ne vois pas pourquoi il y aurait un régime spécial, même si j'admetts que c'est une commission particulière. J'estime que chaque député-e doit avoir la possibilité d'entrer dans une commission, il ou elle n'est pas plus bête qu'un-e autre, donc je ne vois pas pourquoi la CFG devrait passer pour une "super-commission" dans laquelle il faut avoir un suivi depuis le début pour pouvoir y siéger.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Concernant l'amendement de la CFG, je rejoins tout à fait ce qui a été dit par M. le Président de la Commission. Nous avons un suivi particulier sur certains dossiers. En cas de remplacement - et, là je reprends ce qu'a dit M. le Député Rey - vous avez 40 de fièvre de bon matin, à 9 heures, vous demandez à votre remplacement de vous remplacer à 13 h 30. Si vous êtes retraité, vous avez le temps d'étudier le dossier. Mais, pour les personnes encore actives, je vous défie d'aller lire 25 pages en trois heures pour être efficace à la commission. C'est totalement illusoire. Ou alors vous devriez demander à tous ou toutes les suppléant-e-s d'étudier les dossiers traités en commission en vue d'un éventuel remplacement. C'est totalement illusoire pour moi de faire ça. Dans les commissions ad hoc, on peut se faire remplacer au dernier moment. Ce qui me dérange et notamment de la part du député Moussa, c'est qu'en gros les député-e-s n'ont pas de libre arbitre. Donc, je demande à mon/ma suppléant-e de siéger ou pour une commission ad hoc je demande à Lucas Dupré d'aller siéger et lui dis: Lucas, tu votes ce que ton collègue de commission te dit. Non! Certaines fois, dans les votes finaux, nous ne sommes pas d'accord entre partis. Qui vous garantit que le jour où votre suppléant-e vous remplacera, il votera comme vous ou votre collègue de la commission. C'est totalement idiot comme raisonnement. On veut maintenir des forces politiques mais on préjuge de ce que les gens vont voter en commission. Pour moi, c'est totalement idiot!

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct, mais je vais vous énoncer des intérêts que je n'ai pas. Le premier intérêt est que je n'ai pas d'employeur, ni d'institution, ni lien direct de mon activité ici au Grand Conseil avec ce que nous sommes en train de débattre. Je suis un fan de la démocratie de milice. Je trouve votre débat absolument passionnant, mais je trouve par exemple que d'être milicien-ne, c'est compliqué et d'être professionnel quand on est conseiller d'Etat, aussi. En tant que milicien, j'aimerais que dans les commissions très importantes il y ait un suivi. Je n'aurais jamais pu personnellement siéger à la Commission des finances et de gestion, parce que mon activité professionnelle ne m'en laisserait absolument pas la liberté. Mais j'attends par contre que des gens qui y siègent connaissent leurs dossiers et qu'ils représentent les intérêts non seulement du Grand Conseil mais aussi de notre population et ça, pas à la va-vite, sur le pouce, je te remplace comme ça. Il faut trouver le juste milieu entre les disponibilités que nous avons, les gens qui peuvent se mettre à disposition pour ces postes-là. Ainsi, nous garderons une très bonne unité et une très bonne efficacité au sein de notre Conseil. Je vais donc accepter l'amendement que M^m de Weck a déposé en pensant qu'en cernant les choses on sera meilleur.

Rey Alizée (PS/SP, SC). J'aimerais juste rebondir sur la question du congé maternité, parce que, effectivement, pour rappel, mon lien d'intérêt est que je suis une femme et que je peux encore avoir des enfants. Actuellement, nous ne pouvons pas siéger lorsque nous sommes en congé maternité, parce que nous perdrons notre droit à l'indemnité de maternité. Cela est aussi une thématique que nous devons traiter au Grand Conseil, avoir cette réflexion-là pour organiser des suppléances pour les commissions dans ce genre de situations, parce que, finalement, il n'y a pas le choix. Au niveau fédéral, actuellement, cela fait deux semaines qu'il y a un projet en consultation pour modifier cela. Nous sommes un tiers de femmes dans ce Parlement, cela ne concerne de loin pas tout le monde. Je vous demande donc, Messieurs, d'être solidaires et de soutenir ces suppléances. Cela permettrait d'assurer une bonne représentativité et de ne pas pénaliser les groupes qui ont des femmes qui pourraient avoir des enfants durant cette législature.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). J'avoue que je regrette un peu les décisions prises aujourd'hui. Je me rends compte que nous sommes en train de créer une nouvelle loi sur le Grand Conseil hybride. On dit "non" aux commissions thématiques mais "oui" aux commissions spécialisées. Aujourd'hui, maintenant, nous sommes en train de dire "non" aux suppléant-e-s mais "oui" aux suppléant-e-s de la naturalisation mais cela par le biais d'une ordonnance. Ou nous disons "oui" aux suppléant-e-s pour toutes les commissions mais pas pour la CFG. Je dois avouer que la loi ne va pas être lisible du tout pour tout un chacun, puisqu'il y a différents éléments qui sont cassés soit par des ordonnances, soit par d'autres biais. J'ai envie de dire "essayons d'aller de l'avant avec cette loi". Là, nous sommes en train de revenir complètement en arrière, de garder finalement le système tel qu'il était avant. Ne soyez pas si conservateurs. C'est le message que j'ai envie de vous faire passer.

Berset Solange (PS/SP, SC). Sommes-nous crédibles avec tout ce qu'on demande au monde du travail aujourd'hui? C'est simplement ce qu'il m'est venu à l'esprit. Je suis un peu étonnée que lorsqu'on fait une nouvelle loi pour le futur, on ne laisse pas des possibilités ouvertes. Tout ce qui vient d'être dit, c'est qu'il est vrai que les suppléant-e-s doivent être tenus informé-e-s des dossiers et qu'ils doivent l'être dès le départ de leur nomination. Elles ou ils ne peuvent pas être parachuté-e-s à une commission une demi-heure avant. C'est cela, la volonté et le changement de mode de travail et de paradigme qu'il y a à faire avec l'introduction des député-e-s suppléant-e-s. Je remarque aussi qu'il faut trouver le chemin du bon fonctionnement commun. Ce sont des échanges, des communications, des informations, mais c'est notre rôle de député-e-s de le faire. Donc, en fait, je remarque que dans ces débats aussi il y a des contradictions. Mais voilà, ce sont les choses qui veulent ça. En fait, pour les suppléant-e-s, il est évident qu'il y a aura besoin d'une bonne communication entre la personne qui est élue et sa ou son suppléant-e. Je rappelle aussi que ce fonctionnement de député-e-s suppléant-e-s existe dans d'autres cantons et qu'il fonctionne très bien. Ceci étant, il y aura ainsi un plus grand nombre de député-e-s qui seront informé-e-s en profondeur des dossiers importants. Je pense donc que notre parlement a tout à y gagner. La proposition de nommer des suppléant-e-s fixes en même temps que les membres de commissions est vraiment positive. Ceci garantit une représentation équilibrée et les suppléant-e-s seraient toujours les mêmes. On a parlé des suppléances qui existent déjà. Je vous en donne encore une avec la Commission interparlementaire de la HES-SO, puisque ce sont les membres de la Commission des affaires extérieures qui peuvent être suppléant-e-s à la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO. Quelquefois, ils ne sont pas au courant des dossiers dont on débat à la Commission car on ne sait pas qui viendra en commission. C'est simplement pour vous donner des exemples concrets. C'est tout ce que je veux vous amener dans ce débat. Pour la commission, il faut bien constater qu'un système clair de membres suppléant-e-s permettrait une bien meilleure organisation dans le cadre de notre parlement.

> Au vote, la proposition de M^{me} de Weck et de M. Mesot, opposée à la proposition initiale de la commission, est refusée par 61 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} de Weck et de M. Mesot : Total 38

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 61

Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte)

> Au vote, la proposition de M. Sudan, opposée à la proposition initiale de la commission, est acceptée par 52 voix contre 45 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Sudan : Total 52

Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 45

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/

GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 4

Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte)

> Modifié selon la proposition de M. Sudan.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je tiens à repréciser ce que j'ai dit pour l'article 10. Vous vous rappelez que si la suppression de l'alinéa 2 était effective, la suppression du 3 serait obligatoire.

Art. 11b (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette nouvelle disposition prévoit de créer des sous-commissions pour les commissions permanentes. J'enlève le mot "thématiques". Cela permet une organisation plus souple et la CFG, comme cela a déjà été dit, la pratique et le Bureau a également cette possibilité. Alors l'alinéa 1 permet l'institution des sous-commissions, le 2 définit les tâches et le 3 précise que les sous-commissions ne s'adressent qu'aux commissions dont elles sont issues.

> Adopté.

Art. 12 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Article 12 al. 1 let d et f : le projet propose la fusion des commissions des pétitions et des grâces et de confier également le traitement des motions populaires à cette commission fusionnée. La volonté est de privilégier une commission permanente avec des compétences élargies. Ces thèmes ont des points communs, puisqu'ils émanent les trois de demandes qui viennent de la population. La lettre d est modifiée et complétée et la f est abrogée.

> Adopté.

Art. 13 al. 1 (modifié), al. 1a (nouveau), al. 2 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). La loi actuelle prévoit, à l'alinéa 1, que les commissions permanentes compte sept membres. L'alinéa 1 a fixé le nombre de membres de la CFG à 15 au maximum, à sa demande. Cela lui permettra d'augmenter le nombre de sous-commissions et de membres si besoin. Cet alinéa prévoit également que le nombre de membres de la CFG et de la CAE sera fixé par ordonnance parlementaire. L'ordonnance, il faut le rappeler, n'est pas soumise à référendum et peut entrer en vigueur dès son adoption. L'alinéa 2 assouplit les règles d'incompatibilité dans les commissions. Seules subsistent celles entre la qualité de membre de la Commission de justice et de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires.

> Adopté.

Art. 14 al. 3 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'alinéa 3 prévoit que la CFG rend compte annuellement au Grand Conseil de l'usage qu'elle a fait des compétences que lui donne la loi. Elle dispose de prérogatives que d'autres organes du Grand Conseil n'ont pas. Il est important que le Grand Conseil soit informé. Cela vaut aussi pour la CAE, dont un rapport est prévu par la loi concernant les conventions intercantionales.

> Adopté.

Art. 17 al. 1 (modifié), al. 2 (nouveau), al. 3 (nouveau), al. 4 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article confirme les attributions de la nouvelle commission des grâces, des pétitions et des motions populaires. L'un des objectifs était de donner plus de reconnaissance à l'instrument de démocratie directe qu'est la motion populaire. Et la connexité entre l'analyse des pétitions et des motions se retrouve dans le fait que les deux objets sont issus de la population. Les alinéas 2 à 4 sont repris de l'article 16 du code de procédure et de juridiction administrative. L'alinéa 3 définit la transmission à qui de droit des objets et l'alinéa 4 vise à prévenir un conflit de compétence négatif.

> Adopté.

Art. 19

Berset Solange (PS/SP, SC). L'abrogation de cet article découle des propositions antérieures.

> Adopté.

Intitulé de section après Art. 19 (modifié)

> Adopté.

Art. 19a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 19a détaillait la composition et le fonctionnement des commissions thématiques. Il y a donc lieu de la biffer.

> Biffé.

Art. 20 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article reprend les règles appliquées aux commissions ordinaires ou spécialisées, mais il est modifié. Le champ d'application est limité aux commissions ad hoc et l'article 3 reprend la règle actuelle sur le remplacement lors des séances en l'élargissant. Cette modification prévoit en effet que la ou le député-e absent-e à une première séance peut rejoindre la commission et reprendre sa place. La volonté est de ne pas pénaliser une ou un député-e particulièrement intéressé-e par un sujet mais qui ne peut pas participer à la première séance. Il faut rappeler que parfois le délai pour la première séance peut être court.

> Adopté.

Art. 21 al. 6 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit ici de régler les compétences du Grand Conseil qui peut régler par ordonnance l'organisation des débats en séance de commission. Cette nouvelle disposition permet d'édicter des règles sur le déroulement des séances de commission si le besoin devait s'en faire sentir.

> Adopté.

Art. 21a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit ici de la tenue des séances en visioconférence. Il est nécessaire de prévoir dans cette loi la possibilité, pour les commissions, de tenir des séances par visioconférence. Avec l'expérience vécue, nous avons constaté que les séances par visioconférence comportent des avantages mais aussi des inconvénients. Lorsqu'il y a des décisions simples à prendre, des objets peu complexes et peu controversés, la séance par visionconférence peut permettre un travail rapide. Cependant, le travail est beaucoup plus lourd lorsque les objets sont complexes, qu'il y a de nombreux amendements. Pour ces raisons, il est proposé de maintenir la règle des séances en présentiel tout en laissant la liberté d'organiser une ou deux séances par visioconférence lorsque la majorité de la commission le demande. Cette règle s'applique également au Bureau. L'alinéa 1 fixe le principe, l'alinéa 2 la possibilité d'organiser une séance par visioconférence avec la majorité de la commission. Je précise que l'authentification des personnes pour la visioconférence est réglée par l'article 206.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais juste souligner le plaisir de vous voir en présentiel et de pouvoir débattre en voyant les gens.

> Adopté.

Art. 22 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (révisé totalement)

Berset Solange (PS/SP, SC). La loi actuelle prévoit qu'un procès-verbal doit être succinct. En réalité, chacun de nous l'a constaté, les PV attendus du Secrétariat sont tout sauf succincts et en supprimant cet adjectif, on rend simplement la loi conforme à la pratique. L'alinéa 1 précise le rôle de la personne qui prend le PV. L'alinéa 2 est modifié pour plus de clarté et l'alinéa 3 mentionne la forme de l'approbation. Cet article s'applique aussi au Bureau.

> Adopté.

Art. 22a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Enregistrement des séances. Cet article veut autoriser, sans toutefois l'imposer, un éventuel enregistrement des séances des organes du Grand Conseil. Cela pourrait permettre de recourir, dans le futur, à de nouvelles méthodes de travail, telles la transcription assistée par ordinateur, et faciliter ainsi le travail du Secrétariat. Cela permet aussi de lever un doute en cas de contestation. L'enregistrement doit alors être effacé dès que le PV a été approuvé. Cet article est identique et s'applique aussi pour le Bureau.

> Adopté.

> La lecture des articles est ici interrompue.

—

Election judiciaire 2022-GC-140

Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine - Poste 1

Rapport/message: **17.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2539*)

Préavis de la commission: **23.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2569*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M. Reto Julmy*, à *Fribourg*, par 94 voix.

Election judiciaire 2022-GC-141

Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: **17.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2539*)

Préavis de la commission: **23.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2569*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 4; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu-e *M. Jean-François Feyer*, à *Fribourg*, par 96 voix.

Election judiciaire 2022-GC-142

Assesseur-e suppléant-e (propriétaires) au Tribunal des baux du Sud (GGBV)

Rapport/message: **17.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2539*)

Préavis de la commission: **23.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2569*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 2; nuls: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M. Pierre-André Defferrard*, à *Bulle*, par 95 voix.

Election judiciaire 2022-GC-143

Assesseur-e (propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac

Rapport/message: **17.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2539*)

Préavis de la commission: **23.08.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2569*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 49; nuls: 3; valables: 46; majorité absolue: 24.

Est élu-e *M. Jean-Claude Goldschmid*, à *Liebistorf*, par 46 voix.

> La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—